

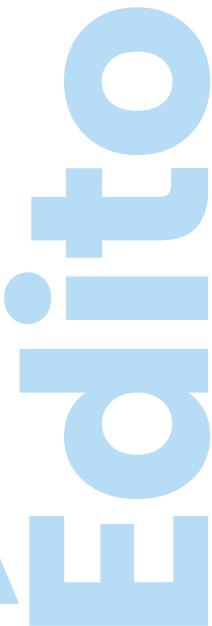
Contrat local de santé

Angers Loire Métropole

2025/2029



Agir en faveur de la santé des habitants



Parce que l'état de santé d'une personne ne devrait pas dépendre de son lieu de vie, de son niveau de revenu ou de son accès à l'information, Angers Loire Métropole, l'Agence Régionale de Santé et leurs partenaires, s'engagent ensemble dans la mise en œuvre d'un nouveau contrat local de santé, pour la période 2025/2029.

Pour renouveler le contrat local de santé, les élus de la communauté urbaine et l'Agence régionale de santé ont décidé de réaliser le premier portrait de santé du territoire. La situation est globalement favorable par rapport à la moyenne nationale, avec une offre de soins de premier recours généralement présente dans la grande majorité des communes de la Communauté urbaine.

Néanmoins, comme partout en France, des problématiques persistent. Un certain nombre de pathologies (maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, obésité, ...) pourraient être évitées grâce à la prévention. À cela s'ajoute la problématique de la santé mentale, trop longtemps reléguée au second plan, parfois stigmatisée, alors qu'elle est au cœur de notre bien-être individuel et collectif.

Ce nouveau contrat local de santé incarne donc une ambition commune, celle de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une conviction forte : l'amélioration durable de la santé des habitants ne peut se faire qu'en décloisonnant les approches, en articulant les politiques publiques, en agissant sur les déterminants de santé sociaux, environnementaux et sanitaires, en s'appuyant sur une coopération étroite entre les acteurs du territoire. Ses principales ambitions sont donc la promotion des environnements favorables à la santé, l'accès à la santé pour tous et en particulier les plus éloignés du soin, le renforcement de la prévention et de l'éducation à la santé tout au long de la vie et l'accompagnement de la santé mentale.

Dans un contexte où les défis sanitaires, sociaux et environnementaux se croisent, notre responsabilité est d'unir nos forces. Élus, professionnels de santé, institutions, associations, structures sanitaires, sociales et médico-sociales, habitants eux-mêmes, chacun a un rôle à jouer pour que les réponses soient à la fois plus justes, plus proches et plus adaptées aux réalités vécues sur le terrain.

Ce contrat marque le début d'un nouveau cycle, que nous voulons exigeant, fédérateur et mobilisateur. Ensemble, construisons un territoire plus solidaire, où la santé n'est pas un privilège, mais une réalité pour toutes et tous.



Christophe Béchu,
Président d'Angers Loire Métropole



Jérôme Jumel
Directeur général ARS Pays de la Loire



SANTÉ MENTALE



ACCÈS
AUX SOINS



ÉDUCATION ET PRÉVENTION
DE LA SANTÉ



SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE

PRÉAMBULE

Le contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé.

Il établit le lien entre les Projets régionaux de santé (PRS) et les projets des collectivités territoriales.

Le CLS est un cadre défini en commun pour:

- faciliter les parcours de santé et de soins,
- agir en matière de prévention, d'éducation et de promotion de la santé,
- favoriser l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social,
- agir sur les facteurs qui ont une incidence sur les déterminants de la santé: logement, environnement, éducation, relations sociales, ...

Il s'agit d'une dynamique collective et participative, d'une stratégie et des objectifs définis par les acteurs locaux, d'un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir du repérage des besoins locaux, d'un suivi de la mise en œuvre et d'une évaluation conjointe des résultats.

L'expérience des précédents CLS et les initiatives développées en faveur de l'amélioration de la santé mettent en évidence plusieurs conditions pour agir:

- une gouvernance politique de la dynamique à l'œuvre,
- une coordination consolidée des acteurs et des actions,

- une approche partenariale et intersectorielle,
- la prise en compte de l'ensemble des déterminants de la santé sociaux, environnementaux ou sanitaires,
- des actions reposant sur le principe d'universalisme proportionné, c'est-à-dire la création des conditions pour que l'ensemble de la population accède aux programmes mis en œuvre, tout en accordant une attention particulière aux groupes les plus exposés,
- la participation des habitants et des acteurs associatifs.

L'Organisation mondiale de la santé définit « *la santé, comme est un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

S'adossant à cette définition, les élus d'Angers Loire Métropole et l'Agence régionale de santé (ARS) ont décidé de dresser le bilan des actions réalisées au cours du CLS 2019/2024, avec la volonté de continuer à agir pour améliorer la santé des citoyens et de répondre aux enjeux locaux.

Convaincus de l'intérêt du CLS pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et déployer une action transversale dans le domaine de la santé en décloisonnant les politiques publiques, un deuxième contrat sera signé pour la période 2025/2029.

ÉDITO	2
PRÉAMBULE	3
Partie 1 – Le contexte d’élaboration du CLS.....	7
1. Le cadre réglementaire	
2. L’historique des CLS sur le territoire	
3. Le bilan du premier CLS 2019/2024	
4. Le CLS pour dynamiser et consolider des partenariats de projets	
Partie 2 – Articulation avec les autres politiques publiques	11
1. Le projet de territoire 2016–2030	
2. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	
3. Le Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUI)	
4. Le Plan d’adaptation au changement climatique (PACC)	
5. Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)	
6. Le Projet alimentaire territorial (PAT)	
7. Le contrat de ville « Quartiers 2030 »	
8. Le Schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage (SDAHGDV) et le Projet social local (PSL)	
9. La stratégie locale de résorption des bidonvilles	
10. Le Schéma départemental d’amélioration de l’accessibilité des services au public (SDAASP)	
11. Les Projets éducatifs territoriaux (PET)	
12. Les Conventions territoriales globales (CTG)	
13. Le Projet régional de santé (PRS)	
14. Le Plan régional santé environnement (PRSE)	
15. Le Projet territorial de santé mentale 49 (PTSM)	
PARTIE 3 – Le portrait santé du territoire.....	22
1. Le territoire d’Angers Loire Métropole	
2. Le portrait santé d’Angers Loire Métropole	
3. Une étude spécifique portant sur la santé des populations des bidonvilles	

PARTIE 4 – La vision des acteurs du territoire 32

- 1. La vision des maires**
- 2. Les contributions des acteurs de la santé mentale**

PARTIE 5 – Le plan d’actions communautaire 37

- 1. Connaître et observer la santé de la population du territoire et innover**
- 2. Promouvoir un environnement et des milieux favorables à la santé**
- 3. Promouvoir la prévention, l’éducation et la promotion de la santé tout au long de la vie**
- 4. Garantir un accès à la santé pour tous**
- 5. Mieux connaître la santé mentale de la population pour mieux l’accompagner**
- 6. Animer le réseau des acteurs et mettre en œuvre le plan d’actions**

PARTIE 6 – Les modalités de mise en œuvre du CLS 57

- 1. La durée et le périmètre du contrat**
- 2. La révision du contrat**
- 3. La mise en œuvre, le suivi, le financement et l’évaluation du contrat**
- 4. La gouvernance du contrat**

LES SIGNATAIRES 61

PARTIE 7 – Annexes 62

- 1. Annexe n° 1: bilan du CLS 2019/2024 par ambition**
- 2. Annexe n° 2: bilan des actions des appels à projets**

PARTIE 1

Le contexte d'élaboration du CLS

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les CLS sont issus de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et repris dans la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Ils sont définis ainsi dans le code de santé publique (art. L.1434-17): **« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».**

2. L'HISTORIQUE DES CLS SUR LE TERRITOIRE

Deux communes de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole se sont engagées dans la signature d'un CLS avec l'ARS.

La commune de Trélazé a signé son premier CLS en 2012 et celle d'Angers en 2013. Ces deux CLS ont eu la particularité de se concentrer sur une thématique: les addictions pour Trélazé et la santé mentale pour Angers.

À la demande de l'ARS, ces CLS monothématiques se sont peu à peu ouverts à d'autres domaines, pour décider, en 2017, d'élaborer un seul CLS à l'échelle de la communauté urbaine.

Sans disposer de la compétence santé publique communautaire, la Communauté urbaine décide de signer le premier CLS pluri-thématique en 2019.

En mars 2023, les membres du comité de pilotage du CSL décident qu'à l'issue de ce premier contrat 2019/2022, un avenant est nécessaire pour les années 2023 et 2024.

3. LE BILAN DU PREMIER CLS 2019/2024

3.1. 2019, un CLS lancé dans un contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement impacté la conduite du CLS. En effet, les années 2020 et 2021 ont mis à l'épreuve les acteurs et leurs rencontres, ainsi que la tenue des groupes de travail.

Ce contexte a néanmoins enseigné les acteurs sur la nécessité d'anticiper les crises sanitaires et leurs conséquences potentielles sur la santé mentale d'une partie de la population.

Enfin, les élections municipales de 2020 ont nécessité un temps d'installation des équipes municipales, une sensibilisation et une acculturation des nouveaux élus au CLS, avec un changement de présidence en 2022.

3.2. Une dynamique partenariale au profit d'actions de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé

L'ARS, Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, la CPAM, la MSA et le département de Maine-et-Loire ont souhaité s'engager, au terme de ces cinq années, dans un bilan du contrat. Celui-ci a été réalisé au début de l'année 2024 dans la perspective de l'élaboration du deuxième CLS 2025/2029. Il vient interroger l'évolution du contenu et du périmètre du contrat, son fonctionnement et son financement. Ce bilan s'inscrit dans une logique de capitalisation des expériences et de valorisation des résultats produits.

Le CLS comportait quatre ambitions:

- **Développer, accompagner la coordination, l'information, l'innovation en santé,**
- **Promouvoir la santé tout au long de la vie,**
- **Garantir un accès à la santé pour tous,**
- **Développer un environnement favorable à la santé.**

Trente-sept fiches actions ont été formalisées et dix groupes de travail ont été animés.

De nombreuses activités de réseau, des actions collaboratives et des projets en santé publique ont été réalisés avec les partenaires.

Un bilan des actions menées a été produit et disponible en annexe n° 1. 60 % des actions inscrites dans le CLS ont pu être mises en œuvre.

Au-delà de ces actions, les appels à projets annuels ont été salués par les communes et les associations, initiatrices d'idées. Véritable guichet unique pour échanger avec les financeurs autour de leurs projets, ce sont près de 100 actions qui ont pu voir le jour sur le territoire en matière de santé. Elles sont énumérées en annexe n° 2.

En 2021, 170 acteurs locaux se sont retrouvés en séminaire, autour des enjeux de santé mentale dans une logique intégrée (logement, mobilité, emploi, formation, isolement, ...). Les coopérations ont pu se développer autour de projets communs et les acteurs ont affirmé leur volonté de poursuivre ces coopérations, en particulier en matière de santé mentale. Cette journée a permis de faire émerger des enjeux à prendre en compte dans le nouveau CLS.

Au cours des cinq années du contrat, la mobilisation s'est renforcée et diversifiée en particulier sur les enjeux d'information, d'interconnaissance, de travail en réseau, de partage de diagnostics et d'actions.

L'ingénierie et la coordination des acteurs a facilité le développement de projets en faveur des habitants. Il est par conséquent essentiel de démultiplier les possibilités d'action, en mobilisant de nouveaux acteurs institutionnels et associatifs œuvrant en matière de santé sur le territoire.

3.3. Une gouvernance à élargir et perfectionner

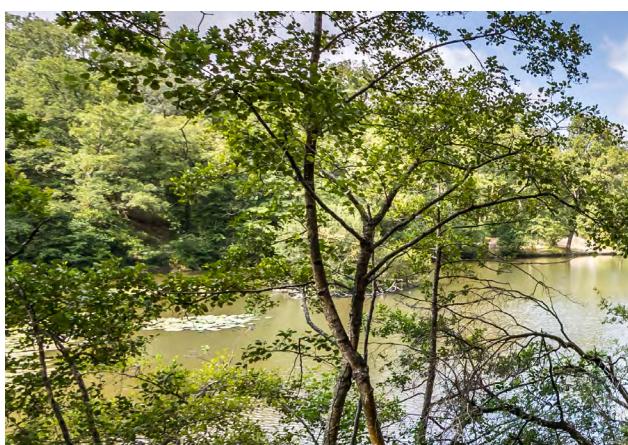
Le comité de pilotage du CLS s'est réuni deux fois par an. À ce titre, l'Agence Régionale de Santé et Angers Loire Métropole ont été aux premières loges pour suivre la mise en œuvre du plan d'actions du CLS. Des moyens humains importants ont été mobilisés par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers et l'ARS a apporté une contribution soutenue à travers l'implication de plusieurs de ses ressources territoriales.

L'absence de comité technique pour impliquer d'autres acteurs institutionnels et associatifs, mobilisés sur les questions de santé, a fait obstacle à la dynamique qu'il est nécessaire d'impulser pour animer un CLS sur un territoire de la taille d'Angers Loire Métropole (29 communes). La création d'un comité technique doit pouvoir s'envisager dans le nouveau CLS.

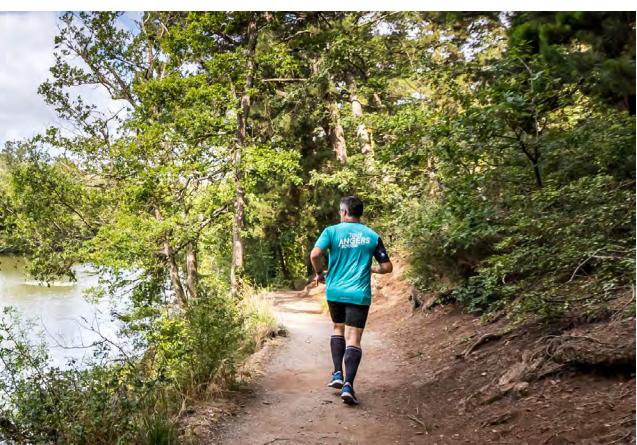
3.4. Les acteurs locaux plus conscients des inégalités sociales et territoriales de santé

Même si le territoire d'Angers Loire Métropole dispose d'un nombre d'atouts importants en termes de démographie médicale, de présence d'établissements et de structures de soins, le CLS a nettement favorisé la prise de conscience de l'existence d'inégalités sociales et territoriales de santé et de la nécessité d'agir.

Les actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre des appels à projets ciblent directement les habitants. Elles ont majoritairement porté sur les déterminants de la santé, sur les comportements et les environnements plus ou moins favorables à la santé.



© S. Granger - Ville d'Angers



S'agissant par exemple du quartier Monplaisir en renouvellement urbain à Angers, il a été possible, grâce à la forte mobilisation des acteurs locaux, de concevoir et de mettre en œuvre un écosystème favorable à la santé pour permettre aux 10 000 habitants d'accéder aux droits et aux soins.

De nombreux projets ont pu voir le jour:

- Réalisation d'une enquête sur les besoins des habitants en matière de soins, par le conseil de quartier,
- Crédit d'un pôle santé avec des professionnels médicaux de premier recours et de professionnels paramédicaux,
- Installation d'un laboratoire biologique et d'un centre de soins infirmiers,
- Aide à l'installation de la maison de santé gynécologique Olympé,
- Animation d'un réseau d'acteurs qui associe les habitants (conseil de quartier, associations d'habitants, ...) autour des questions de santé communautaire.

4. LE CLS POUR DYNAMISER ET CONSOLIDER DES PARTENARIATS DE PROJETS

Les principaux enseignements de la mise en œuvre du CLS 2019/2024 sont les suivants:

- › Renouveler cette dynamique partenariale à l'échelon intercommunal pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- › Adopter une démarche territoriale, globale et intégrée de la santé, tout en se préservant du risque de dispersion:
 - Intégrer la santé dans toutes les politiques publiques sectorielles,
 - Définir des orientations politiques, stratégiques et opérationnelles ambitieuses, l'une d'elles devant porter sur la santé mentale,
 - Viser des publics cibles, en particulier les enfants et les adolescents, pour éduquer à la santé dès le plus jeune âge.
- › S'engager à conduire, chaque année, deux à trois actions phares par ambition, en cherchant à impacter le plus grand nombre d'habitants du territoire communautaire ;
- › Renforcer la visibilité du CLS par la réalisation d'actions concrètes connues de tous, avec une communication spécifique et dédiée ;
- › Associer davantage les forces vives locales pour piloter et agir en faveur de la santé sur le territoire ;
- › Compter sur un ensemble de partenaires fortement engagés en faveur du financement du CLS, de son animation et de la concrétisation des actions:
 - Donner une place aux représentants des communes impliqués et motivés sur les enjeux de santé, ainsi qu'à tout autre acteur désireux d'intégrer la dynamique du CLS, et notamment les adjoints au maire ou conseillers municipaux des communes en charge de la santé,
 - Faire reposer le pilotage des orientations, l'animation des groupes de travail et du réseau sur des partenaires locaux, engagés et impliqués,
 - Installer une collégialité opérationnelle sous la forme d'un comité technique, composé d'acteurs en capacité de piloter une orientation et de s'impliquer durablement dans l'animation de groupes de travail, pour traduire concrètement les ambitions du CLS,
 - Compter sur l'implication renforcée de partenaires majeurs que sont la CPAM, la MSA, la CAF, le département, le CHU, le CESAME, l'ICO, ...
- › Réaliser une évaluation à mi-parcours pour réajuster et réorienter au besoin.

PARTIE 2

Articulation avec les autres politiques publiques

Dans un souci de performance, de cohérence, de lisibilité et surtout de valorisation de ce qui est réalisé sur le territoire, le CLS doit se décliner en articulation avec les projets ou plans pilotés par Angers Loire Métropole et/ou d'autres partenaires.

Dès lors que ces outils rencontrent des priorités exprimées dans le CLS, leur déclinaison doit être facilitée sans superposition. Le CLS applique alors le principe de subsidiarité pour permettre aux plans existants d'être valorisés et de gagner en efficacité.

Sont présentés ici les outils politiques, stratégiques et de programmation au plan local, rencontrant les thématiques prioritaires pour l'élaboration du CLS 2025-2029.

1. LE PROJET DE TERRITOIRE 2016-2030

Le 9 mai 2016, les élus de la communauté urbaine ont adopté une feuille de route: le projet de territoire. Ce document de référence définit et décline les ambitions à horizon 2030.

Alimenté par le diagnostic de l'Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura) et nourri par les contributions du Conseil de développement de la région d'Angers, ce projet est le fruit d'une année et demie de travail par tous les élus d'Angers Loire Métropole.

Le projet de territoire 2016/2030 comporte cinq grandes ambitions:

- **Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre,**
- **Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin,**
- **Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements,**
- **Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social,**
- **Renforcer l'attractivité du territoire angevin.**

2. LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCoT Loire Angers a été approuvé le 9 décembre 2016. Il s'inscrit dans la lignée du SCoT approuvé en 2011. Il a fait l'objet d'une révision afin de le rendre conforme avec la loi Grenelle II. Il s'applique sur le territoire du pôle métropolitain Loire Angers, tel qu'il était lors de l'approbation en 2016, à savoir la communauté urbaine Angers Loire Métropole, les anciennes communautés de communes Loire Aubance et du Loir et la commune Loire-Authion.

Pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés par le Code de l'urbanisme tout en les adaptant aux spécificités de son territoire, le SCoT Loire Angers s'appuie sur une organisation multipolaire du territoire.

Le SCoT est le document de planification stratégique à long terme à l'échelle du pôle métropolitain. Il est le cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont la biodiversité, l'énergie et le climat... Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT place l'objectif de santé comme une ambition majeure pour le pôle métropolitain Loire Angers. Il constitue un des axes principaux du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT (PAS), document pivot qui trace la trajectoire pour le développement du territoire métropolitain (3 EPCI) à échéance de 20 ans.

Extrait du projet de SCoT: Axe 3 du PAS

III. Un territoire qui préserve la santé de ses habitants et de ses espaces	37
Ce que nous sommes	38
Ce que nous voulons pour le territoire	38
III.A. Un impératif : la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	38
III.A.1. Affirmer une ambition très volontariste pour contenir l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des sols : s'inscrire dans une trajectoire zéro artificialisation nette	38
III.A.2. Protéger et valoriser la trame verte et bleue et la biodiversité à toutes les échelles	39
III.B. L'aménagement et l'urbanisme au service de la santé et du bien-être des habitants	40
III.B.1. Actionner tous les leviers de l'aménagement et de l'urbanisme sur la santé, notamment ceux liés au végétal et à la nature	40
III.B.2. Préserver et mettre en valeur les paysages et les patrimoines, éléments essentiels d'un cadre de vie de qualité	41
III.B.3. Garantir la sécurité des habitants et des biens ainsi que la santé publique	41
III.C. Protéger les ressources et intensifier le développement des énergies renouvelables et de récupération	41
III.C.1. Protéger les ressources	41
III.C.3. Développer la production des énergies renouvelables et de récupération en cohérence avec la préservation de l'environnement, des activités agricoles et forestières et des paysages	42

Cet axe présente l'originalité de combiner la santé des habitants et la santé des espaces. C'est l'illustration d'un dépassement progressif de la notion « d'urbanisme favorable à la santé » ou de « santé environnementale » pour tendre vers le concept de « *one health* » ou « une seule santé », la santé humaine étant intrinsèquement liée à la santé des écosystèmes et de la biodiversité.

Le SCoT Loire Angers a été arrêté le 4 novembre 2025, il n'entrera en vigueur qu'après une phase de consultation des Personnes Publiques Associées et une enquête publique.

Le futur PLUi d'Angers Loire Métropole devra être compatible avec les orientations du SCoT.

programmer les besoins du territoire en termes d'emplois, de logements, de services, d'équipements,...

Il détermine les droits à construire applicables à chaque parcelle et fixe les normes réglementaires de construction suivant la nature de la zone (site naturel, espace agricole, zone urbaine à dominante d'activité économique, résidentielle,...).

Contrairement au document antérieur (Plan d'Occupation des Sols - POS), le PLUi n'est pas uniquement tourné vers la réglementation de l'usage du sol. Il porte également un projet global et équilibré pour le territoire en mettant en cohérence les politiques publiques du logement, des transports et déplacements, de l'action économique et de l'environnement.

Le PLUi en vigueur a été approuvé en 2021.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue la clé de voûte du PLUi. Ce document contient les orientations stratégiques pour l'aménagement et le développement du territoire à échéance de 10 années, à compter de son approbation. Parmi ces orientations, la notion de « santé environnementale » constitue une sous-partie de l'axe 1 « Construire le territoire de demain en portant sur lui un nouveau regard ».

3. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUi est un document de planification urbaine régissant le cadre du développement et de l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable.

Il définit à l'échelle locale un projet de développement à horizon d'une dizaine d'années, permettant d'anticiper et de



AXE I CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN EN PORTANT SUR LUI UN NOUVEAU REGARD

- 1.1 Valoriser les qualités intrinsèques de notre territoire
Préserver et valoriser la diversité et la qualité des sites, milieux et paysages.....
>> ZOOM : La Loire et les Basses Vallées Angevines, des caractéristiques majeures du Territoire
- Valoriser les espaces majeurs favorables à la biodiversité.....
Favoriser le dynamisme de l'agriculture périurbaine : une force pour l'économie de notre territoire et la qualité des espaces.....
- 1.2 Œuvrer pour un développement respectueux de l'environnement ...
Réussir la transition écologique du territoire en optimisant nos ressources et leur gestion, notamment grâce à la mise en place du territoire intelligent.....
>> ZOOM : Favoriser l'économie circulaire
- Inscrire durablement notre développement et répondre aux enjeux de santé environnementale.....

Cet axe du PADD se décline à travers les objectifs suivants:

- Améliorer la qualité de la ville et favoriser les projets durables,
- Contribuer à réduire les émissions de Gaz à effet de Serre et préserver la qualité de l'air,
- Poursuivre la politique de gestion de l'eau,
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques,
- Limiter l'exposition de la population aux nuisances sonores et aux pollutions.

Ces objectifs se sont notamment traduits par l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Bioclimatisme et transition écologiques », qui constitue une nouveauté de la révision générale n°1 du PLUi. Ces éléments témoignent d'une volonté d'engagement et de mobilisation à travers le PLUi, dont il faudra mesurer la déclinaison opérationnelle et la portée effective.

Le futur PLUi devant être compatible avec les orientations du SCoT Loire Angers, la première phase de cette démarche de révision vise notamment à réinterroger les orientations du PADD existant, pour construire le futur projet à échéance de 10 ans environ.

4. LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PACC)

Le PACC vise à conforter la stratégie et les actions de la collectivité pour faire face aux évolutions du climat, l'objectif étant de développer la résilience du territoire et de mieux préparer les habitants et les organisations aux évolutions à venir.

Les actions à mener sont rassemblées en trois axes:

Renforcer la résilience des milieux naturels, des productions et des infrastructures:

- Soutenir la capacité d'adaptation des milieux naturels,
- Préserver les ressources et productions essentielles (approvisionnement en eau potable, en énergie, production agricole, ...),
- Assurer le fonctionnement des infrastructures fondamentales (transports en commun, eau potable et assainissement, ...).

Assurer la résilience des habitants et des communautés:

- Préserver la qualité de vie dans l'espace public et dans les bâtiments,

- Favoriser l'entraide et la mobilisation pour une communauté locale résiliente au changement climatique.

Assurer la résilience des organisations et des activités:

- Développer les outils, moyens et organisations des collectivités publiques pour s'adapter au changement climatique,
- Accompagner l'évolution des activités économiques du territoire.

5. LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET constitue un outil permettant de définir une feuille de route commune et de coordonner les actions du territoire du Pôle Métropolitain Loire Angers autour d'axes prioritaires, dont deux concernent directement la santé des populations:

- **Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées, en améliorant le cadre de vie et la santé humaine,**
- **Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable.**

6. LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le PAT est un outil permettant aux acteurs du système alimentaire de s'accorder sur des objectifs communs en faveur d'une alimentation durable. Les enjeux sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

Une cinquantaine de structures partenaires, coprésidées par Angers Loire Métropole et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, a été mobilisée.

Les ambitions du projet alimentaire territorial (PAT) d'Angers Loire Métropole sont les suivantes:

- **Structurer l'offre alimentaire locale, de qualité et de proximité,**
- **Soutenir les initiatives locales et en impulser de nouvelles,**
- **Favoriser les filières alimentaires durables (produits locaux, de saison, bio...) et accessibles à tous.**

Avec l'aide des résultats de l'enquête alimentaire citoyenne réalisée en 2019, une stratégie commune à l'ensemble des acteurs du territoire a été construite et synthétisée dans une feuille de route à horizon 2030.

Trois grandes ambitions chiffrées en fixent le cap:

- **Atteindre au moins 50 % d'alimentation durable dans les assiettes des habitants (produits bio, locaux, frais, de saison),**
- **Doubler l'autonomie alimentaire du territoire, soit la part de la production locale sur l'ensemble de ce qui est consommé sur le territoire (6,5 % actuellement selon l'étude utopies),**
- **Doubler la surface des exploitations agricoles à forte qualité environnementale (agriculture biologique, haute valeur environnementale, mesures agro-environnementales et climatiques), soit 40 % en surface agricole utile d'ici 2030, contre 20 % estimée aujourd'hui.**

Cinq orientations ont été validées pour permettre de définir le cadre des actions à mener:

- **Préserver, développer et valoriser une agriculture durable et résiliente tournée vers le territoire,**
- **Renforcer les stratégies territoriales des industries agroalimentaires,**
- **Favoriser l'accès aux produits locaux et durables,**
- **Accompagner le changement des comportements alimentaires,**
- **Organiser une alimentation durable pour tous.**

En 2020, des groupes de travail se sont chargés de traduire ces orientations communes en un premier plan d'actions concret et opérationnel. Une cinquantaine d'opérations sont identifiées à moyen et court terme pour répondre aux enjeux prioritaires sur le territoire.

Parallèlement, le processus participatif des Assises de la Transition Écologique pour le territoire d'Angers Loire Métropole a confirmé l'attente forte des citoyens sur les questions d'alimentation responsable (vis-à-vis de nos producteurs et du tissu économique local) et durable (préservation des ressources et de la biodiversité).

Les projets plébiscités par les habitants:

- Accompagner les producteurs locaux vertueux par la mise en réseau, la promotion de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés,
- Favoriser l'installation et la conversion d'exploitations en agriculture biologique,
- Développer des points de vente directe (création de marchés et espaces produits locaux/bio, vente à la ferme, points-relais),
- Augmenter la part du bio et du local dans la restauration collective et privée,
- Préserver et développer le foncier agricole en faveur des productions locales.

7. LE CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS 2030 »

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté.

Il s'agit d'une politique publique globale, intervenant dans toutes les dimensions urbaine, économique et sociale de la vie d'un habitant.

Mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville, le contrat de ville repose sur trois piliers :

- **La cohésion sociale,**
- **Le cadre de vie, comprenant le renouvellement urbain,**
- **Le développement économique par le biais notamment de l'accès à l'emploi.**

Le contrat de ville « Quartiers 2030 » concerne dix quartiers prioritaires des communes d'Angers et de Trélazé. Ces quartiers concentrent une proportion importante de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Il s'agit de : Beauval/Bédier/Morellerie, Belle-Beille, Grand-Pigeon, Hauts-de-Saint-Aubin, Monplaisir, La Roseraie, Saint-Exupéry et Savary pour Angers, Gide-Colomb et Grand-Bellevue pour Trélazé.

Les quatre orientations nationales pour les quartiers politiques de la ville sont:

- **Plus de mobilisation pour l'emploi dans les quartiers:** agir pour accompagner le retour à l'emploi durable en levant les freins, développer l'entrepreneuriat et favoriser l'implantation des entreprises dans les quartiers,
- **Plus de lien social et de moyens de s'émanciper dans les quartiers:** agir pour renforcer la cohésion sociale, la solidarité et l'autonomie. Créer les conditions pour que chacun se sente légitime et trouve sa place dans la société,
- **Plus d'adaptation aux transitions dans les quartiers:** agir pour ne pas laisser les habitants des quartiers en marge des évolutions sociétales, notamment en matière d'habitat, d'écologie, d'alimentation, d'énergie,
- **Plus de sécurité et de tranquillité dans les quartiers:** agir pour réduire le sentiment d'insécurité des habitants et lutter contre les incivilités.

S'ajoutent trois orientations transversales aux orientations thématiques :

- **La participation des habitants,**
- **L'égalité entre les femmes et les hommes,**
- **La transition écologique.**

Chaque quartier prioritaire, grâce à une mobilisation collective et partenariale des acteurs institutionnels et associatifs, des bailleurs sociaux, des membres des conseils citoyens et des habitants a conçu un projet adapté aux besoins des territoires.

8. LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGDV) ET LE PROJET SOCIAL LOCAL (PSL)

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV) est copiloté par l'État et le département. La loi Besson, ayant instauré la mise en place des schémas, a fixé l'obligation aux EPCI de construire des Projets Sociaux Locaux (PSL). Ces PSL constituent une déclinaison des axes du SDAHGDV à l'échelle de chaque EPCI.

La démarche participative conduite sur le territoire d'Angers Loire Métropole pour construire ces PSL, la nature des actions portées et leur coordination ont permis l'obtention d'un agrément Espace vie sociale.

Les actions relevant de la santé en faveur du public voyageurs sur le territoire d'Angers Loire Métropole s'adressent majoritairement à ceux qui stationnent sur les aires d'accueil, en particulier les deux aires d'Angers.

Elles s'appuient pour l'essentiel sur des actions réalisées en partenariat avec des institutions, services ou associations. Le service accueil des gens du voyage d'Angers Loire Métropole est chargé de mobiliser le public, faciliter l'aller vers et accompagner les intervenants dans le déroulement de leurs interventions.

Des actions en faveur de la santé des voyageurs sont prévues et présentées dans le plan d'actions du CLS 2025/2029.

9. LA STRATÉGIE LOCALE DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES

À l'échelle nationale des orientations ont été définies par l'Instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 pour donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles, en engageant les acteurs locaux à sortir d'une action publique centrée sur les évacuations.

Celles-ci sont le plus souvent inefficaces, car les bidonvilles ont tendance à se reconstituer. Elles entraînent des coûts répétés pour les acteurs publics et freinent les actions d'insertion engagées. Il s'agit plutôt de définir une stratégie globale (hébergement, scolarisation, emploi, soins...) et d'apporter, site après site, des solutions durables aux habitants permettant de prévenir les réimplantations.

Il découle de cette politique publique des recommandations autour de la santé, élaborées par le Pôle Résorption des Bidonvilles, sous la coordination de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) et la Direction Générale de la Santé (DGS).

Elles invitent à réaliser tout d'abord un état des lieux partagé, relatif à la population vivant en bidonville sur le territoire. Ce diagnostic évalue les besoins en santé, notamment la situation épidémiologique, la couverture maladie et l'accès aux infrastructures de base, ainsi que les obstacles, tels que les barrières linguistiques, la méconnaissance des droits ou l'absence de domiciliation. Cette démarche doit inclure les habitants eux-mêmes pour garantir une compréhension fine des réalités vécues.

La coordination entre les acteurs est cruciale pour assurer l'efficacité de la stratégie. Cela implique l'implication dès le départ des Agences Régionales de Santé (ARS), des structures locales de santé, telles que les PASS ou les PMI, des associations et des collectivités

territoriales. Des partenariats formels avec la CPAM, les institutions sociales et les structures de soin doivent être mis en place pour fluidifier les parcours administratifs et faciliter l'accès aux droits et aux soins.

La dimension sanitaire doit s'inscrire de façon transversale dans la stratégie de résorption des bidonvilles, au-delà des seules actions de santé, puisque la plupart des autres actions peuvent produire des effets positifs sur la santé des habitants (accompagnement social, actions concernant l'habitat et l'environnement, opération d'évacuation des bidonvilles, actions d'insertion professionnelle...).

Parmi les actions pour rapprocher les personnes du système de santé, la médiation en santé est positionnée par les acteurs comme une intervention essentielle pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives et leur accès aux soins.

Des campagnes de prévention, comme la vaccination et le dépistage, doivent être menées au plus près des habitants grâce à des initiatives dites « d'aller-vers ». Les conditions sanitaires et environnementales des sites, telles que l'accès à l'eau potable, la mise à disposition de sanitaires ou encore la gestion des déchets, doivent être améliorées en concertation avec les acteurs compétents. Par ailleurs, la mise à disposition de services d'interprétariat est essentielle pour surmonter les barrières linguistiques.

Cette politique publique de résorption des bidonvilles a été déclinée à l'échelle du territoire d'Angers Loire Métropole à travers une délibération du conseil communautaire du 11 avril 2023 (n°DEL-2023-65. Politique résorption des bidonvilles).

Dans ce cadre, une stratégie concertée entre l'État et les collectivités s'est mise en place pour mener des actions visant la résorption durable de l'ensemble des bidonvilles. Le volet santé de cette stratégie est en cours de déploiement, avec la création d'un groupe santé et le financement d'un poste de médiateur santé.

10. LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

L'accès aux services est une question majeure pour les territoires et les citoyens.

Deux outils existent afin de répondre à cet enjeu : les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP) et le réseau France Services.

Le SDAASaP est conclu entre le Préfet, le Président du département de Maine-et-Loire et le Président d'Angers Loire Métropole. Il a pour objectif de favoriser, voire améliorer l'accessibilité des habitants aux différents services.

Plusieurs ambitions recoupent celles du CLS notamment:

- **Garantir un accès à la santé pour tous,**
- **Repenser les formes d'accès aux services et aux équipements,**
- **Innover pour consolider l'offre de services et d'équipements et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants,**
- **Lutter contre la fracture numérique,**
- **Adapter les services, les équipements et les transports au vieillissement de la population et aux besoins en accessibilité de tous.**

11. LES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (PET)

La plupart des problématiques de santé restent liées à l'insuffisance ou au défaut de démarches préventives.

L'éducation à la santé est un enjeu capital dans le parcours de formation de l'enfant. Les parents et les enfants doivent à ce titre être mobilisés. C'est en leur offrant un accompagnement

et des dispositifs d'écoute, sans pour autant s'immiscer dans leur intimité familiale, que la prévention peut devenir efficace.

Il s'agit de transmettre aux parents et aux enfants des messages de santé autour de la découverte de son corps, de l'hygiène corporelle, de l'alimentation, de la prévention des blessures et des maladies saisonnières, de l'estime de soi, de la gestion des émotions, des relations sociales, du sommeil, ...

En France, plus de 80 % des enfants et adolescents français ne respectent pas les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour être en bonne santé, à savoir pratiquer au moins soixante minutes d'activité physique quotidienne. Par ailleurs, l'INSERM (Institut national de santé et de recherche médicale) insiste sur l'importance pour l'enfant et l'adolescent, de pratiquer une activité physique comme moyen de prévenir et réduire le surpoids et l'obésité, le désinvestissement scolaire et social.

Quelle que soit la discipline, la pratique d'une activité physique a des vertus pour canaliser l'agressivité, maîtriser l'attention, développer des habiletés cognitives et sociales, s'adapter à des situations nouvelles et gagner en estime de soi. Ainsi, les jeunes pratiquant une activité physique ont une meilleure image d'eux-mêmes et moins d'anxiété que ceux qui n'ont pas de pratique.

Les Plans Éducatifs Territoriaux ont pour vocation de prendre soin de la santé physique et mentale des enfants, de manière à prévenir leurs problèmes de santé, permettre leur développement harmonieux, leur autonomie et leur épanouissement. À travers leur Politique Éducative Locale, les communes peuvent être amenées à organiser des activités scolaires et périscolaires permettant d'accompagner ces objectifs.

Par exemple à Angers 31 % des projets des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) concernent la thématique « sport- santé » et impactent 6 300 enfants. **En faisant ce choix, la Ville affirme sa volonté de développer une politique « sport-santé », pour répondre aux recommandations de l'OMS, en portant son attention sur trois objectifs :**

- Sensibiliser les parents et les enfants, ainsi que les acteurs éducatifs aux bonnes pratiques de santé à travers la pratique sportive,
- Favoriser la sociabilisation par l'activité physique et les interactions sociales pour lutter contre l'isolement,
- Intégrer les rythmes de l'enfant dans l'offre d'accueil.

12. LES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES (CTG)

Les communes du territoire communautaire et la Caisse d'Allocations Familiales adhèrent à une démarche partenariale et stratégique en signant une convention territoriale globale (CTG). Il s'agit d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, pour définir les priorités et les moyens alloués dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions des communes et de la Caf, de développer et d'adapter des équipements et services aux habitants et, en particulier, aux familles et enfants, sur un territoire communal ou intercommunal.

Il s'agit d'une convention cadre, institutionnelle qui fixe les objets de travail communs pour une période de trois à quatre années. Les objectifs sont de :

- disposer d'une vision globale et décloisonnée,
- renforcer les coopérations pour fixer le cap d'une politique sociale de proximité,
- adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace,
- clarifier les interventions,
- faciliter la prise de décision entre les différents partenaires et valoriser les actions menées.

Les thématiques retenues dans les CTG sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits...

Pour chacune des thématiques, un diagnostic est réalisé en vue de définir des enjeux partagés. Ces enjeux sont ensuite traduits en actions existantes, à consolider ou à développer pendant la durée de la convention. Par exemple, concernant la petite enfance, il peut s'agir d'adapter les modes d'accueil aux besoins des familles, de renforcer les missions des relais Petite Enfance dans l'objectif d'informer les familles et de promouvoir le métier d'assistant maternel.

Concernant l'enjeu de l'enfance, il peut s'agir de décliner la politique éducative locale, de professionnaliser les équipes sur le champ de l'animation ou encore d'adapter l'offre périscolaire et extrascolaire aux besoins des familles.

13. LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS)

Le Projet Régional de Santé (PRS) est le fruit d'une démarche collective qui a mobilisé l'ensemble des acteurs de santé de la région durant l'année 2023. Le Projet Régional de Santé (PRS) fixe des objectifs opérationnels sur cinq ans en prévention, soins et accompagnement médico-social.

Alors que le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) est révisé tous les 10 ans, le code de la santé publique prévoit que le Schéma Régional de Santé (SRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins pour les plus démunis (PRAPS) doivent être révisés au moins tous les 5 ans.

Ces documents ont été établis en 2018, des travaux de révision ont donc été engagés dès 2022 pour élaborer le SRS et le PRAPS 2023-2028. Le SRS et le PRAPS ont fait durant près d'une année l'objet d'une démarche de co-construction avec les acteurs de la région sous l'égide de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), associant les Conseils Territoriaux de Santé et les instances départementales du Conseil National de la Refondation, éclairés par une consultation citoyenne numérique.

Le Programme Régional de Santé comporte une ambition: améliorer et préserver la santé, tout en veillant à ce que le système de santé soit sûr, de qualité, mieux coordonné et innovant. Il vise deux enjeux: réduire les inégalités de santé et améliorer l'expérience de l'usager dans son parcours de santé.

Avec un état de santé plus favorable que la moyenne nationale, les spécificités régionales sont les suivantes:

- La présence d'inégalités sociales et territoriales,
- Une démographie fragile des professionnels de santé,
- Un vieillissement de la population,
- Des addictions préoccupantes,
- Des enjeux de santé mentale, avec un taux élevé des suicides.

Cinq priorités régionales de santé ont été identifiées:

Une priorité thématique:

- **La prévention des addictions et l'accompagnement des personnes souffrant de conduites addictives**, parce qu'elles entraînent maladie, mortalité prématuée, souffrance mentale et sociale.

Deux priorités populationnelles:

- **La santé des jeunes**, parce qu'ils sont l'avenir et parce que plus on intervient tôt, plus c'est efficace,
- **La santé mentale**, parce que c'est un enjeu de dignité et de solidarité pour la société.

Deux priorités organisationnelles:

- **L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie vers une société plus inclusive**, parce que les attentes sont très importantes pour les personnes en situation de handicap ou âgées dépendantes et leurs aidants,
- **L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires**, parce qu'il n'est pas acceptable que les personnes qui ont l'espérance de vie la plus courte et les besoins de santé les plus élevés soient celles qui utilisent le moins les services de santé et renoncent le plus souvent à leur parcours de santé.

14. LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE)

Le PRSE vise à décliner de manière opérationnelle les actions du Plan National Santé Environnement (PNSE), tout en prenant en compte les problématiques locales et en promouvant des actions propres aux territoires.

Le PRSE4 est la quatrième génération du plan décliné en Pays de la Loire. Il s'inscrit dans la lignée du PRSE3 et de son bilan. Il est porté de façon conjointe par le Préfet de région des Pays de la Loire, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Présidente de la Région.

Pour renforcer les actions déjà menées sur le territoire, le PRSE4 poursuit trois enjeux transversaux:

- **L'approche « Une seule santé »:** une approche intégrée et unificatrice promue par l'Organisation Mondiale de la Santé, visant à équilibrer et optimiser durablement la santé des populations, des animaux et des écosystèmes,
- **L'adaptation au changement climatique et son impact sur la santé:** à travers notamment l'adaptation aux chaleurs extrêmes, la prévention des allergies respiratoires, la lutte contre les vecteurs de maladie, la gestion quantitative et qualitative de l'eau...,
- **La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé:** faisant référence aux relations étroites entre l'état de santé et l'appartenance à une catégorie sociale, elles incitent à porter une attention particulière et prioritaire aux publics fragiles, à encourager les actions universelles (bénéficiant à tous) et dès le plus jeune âge.

Ces trois grands enjeux se déclinent en six axes, selon une approche thématique:

- **Eau et santé:** assurer la disponibilité d'une eau de qualité, une ressource fragile,
- **Cadre de vie, aménagement et santé:** promouvoir des pratiques d'aménagement du territoire favorables à la santé de tous et tenant compte du changement climatique,

- **Bâtiment, habitat et santé:** améliorer la qualité du logement et des lieux accueillant du public pour préserver la santé des occupants, notamment celle des plus fragiles,
- **Alimentation et santé:** favoriser une alimentation saine, de qualité, durable et accessible à tous,
- **Biodiversité et santé:** Protéger les santés humaine, animale et environnementale pour des écosystèmes résilients,
- **Exposition aux polluants chimiques:** développer la connaissance autour des polluants chimiques afin de mieux s'en prémunir.

15. LE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE 49 (PTSM)

Le PTSM du Maine-et-Loire répond à une exigence issue de la loi de Modernisation du système de santé. Il a pour objet d'améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. En région Pays de la Loire, le choix a été fait de structurer les PTSM à l'échelle départementale.

Le PTSM 49 a été élaboré sur la base des problématiques et axes de travail prioritaires identifiés dans le diagnostic territorial partagé en Santé Mentale, réalisé entre mars 2018 et février 2019. D'une durée de cinq ans (2020-2025), **il s'articule autour de trois axes qui se déclinent chacun en objectifs et actions:**

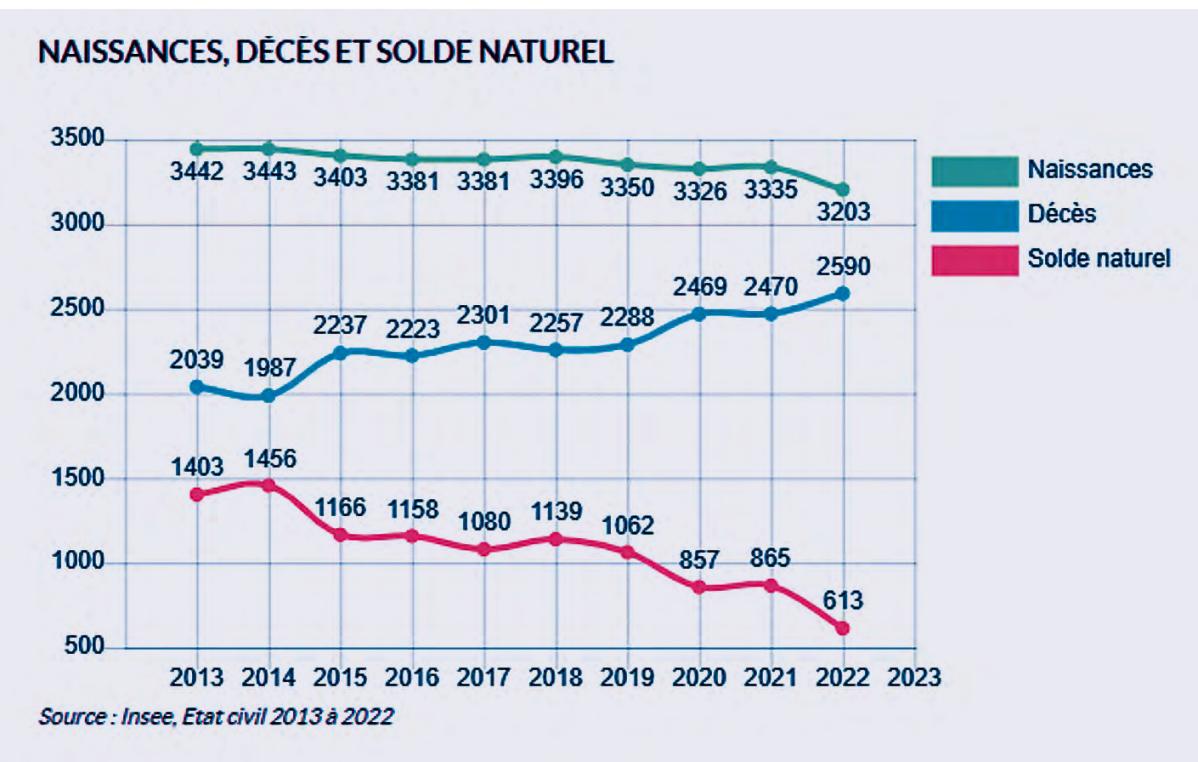
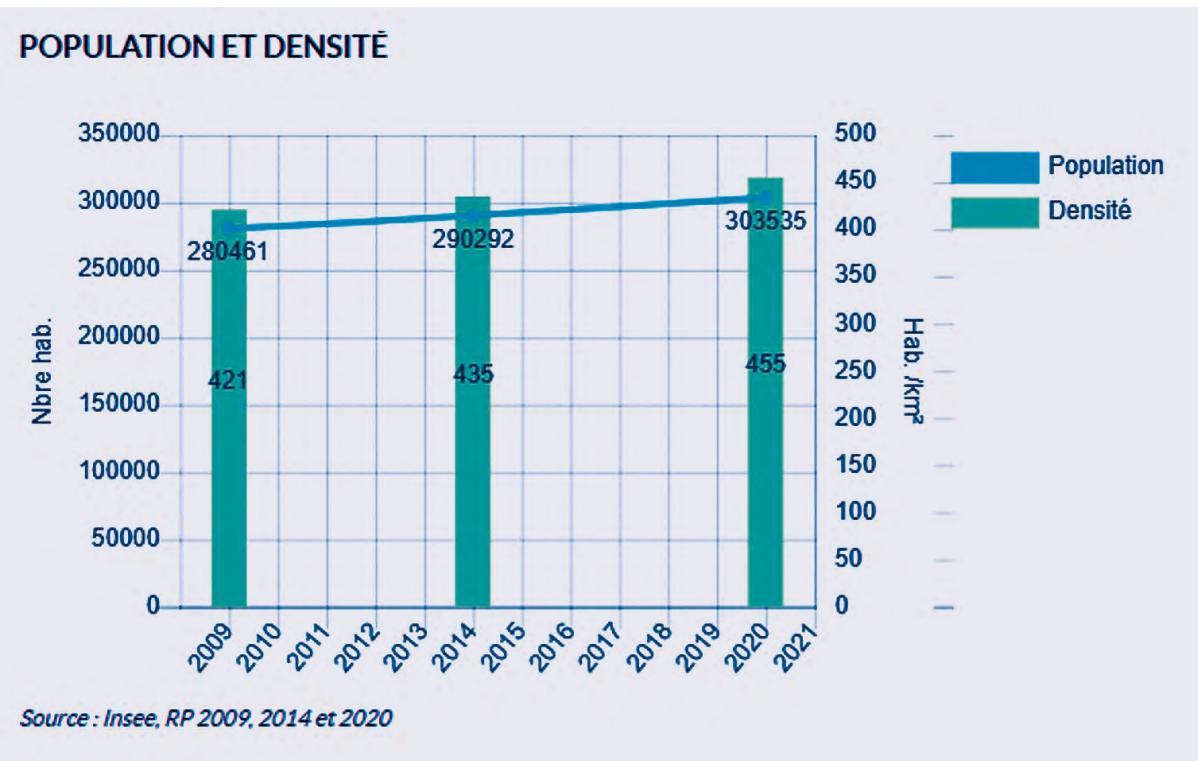
- **Améliorer l'accès aux soins pour les personnes nécessitant une prise en charge en santé mentale,**
- **Favoriser la construction de réponses coordonnées et inclusives,**
- **Renforcer la promotion de la santé mentale et la formation des acteurs.**

PARTIE 3

Le portrait santé du territoire

1. LE TERRITOIRE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

1.1. La démographie du territoire

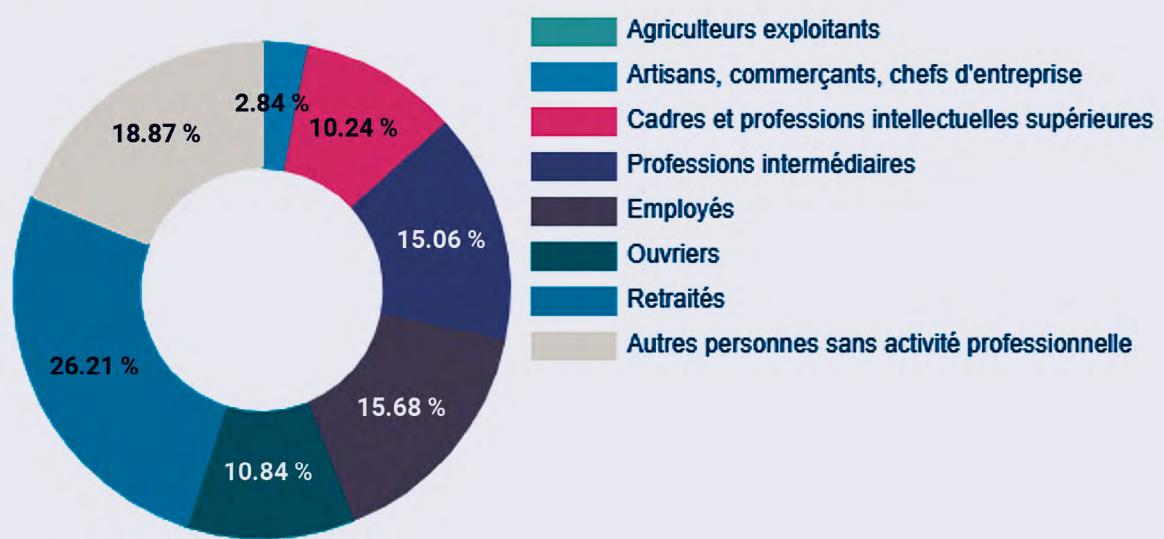


PYRAMIDE DES ÂGES



Source : Insee, RP 2020

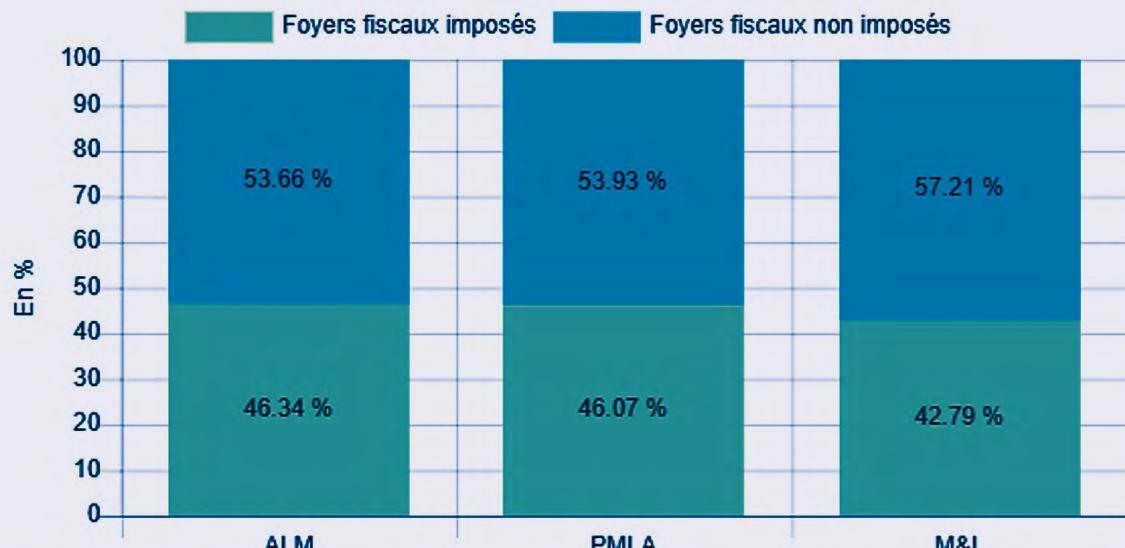
POPULATION DE 15 ANS OU PLUS SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



Source : Insee, RP 2020

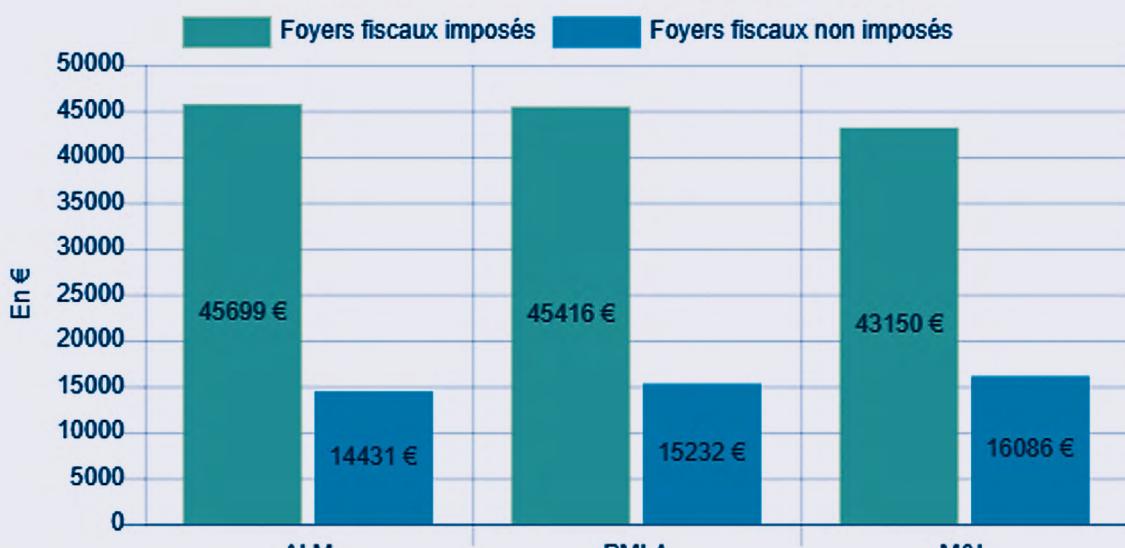
1.2. Les revenus

FOYERS FISCAUX IMPOSÉS ET NON IMPOSÉS



Source : DGFIP, IRCOM 2022

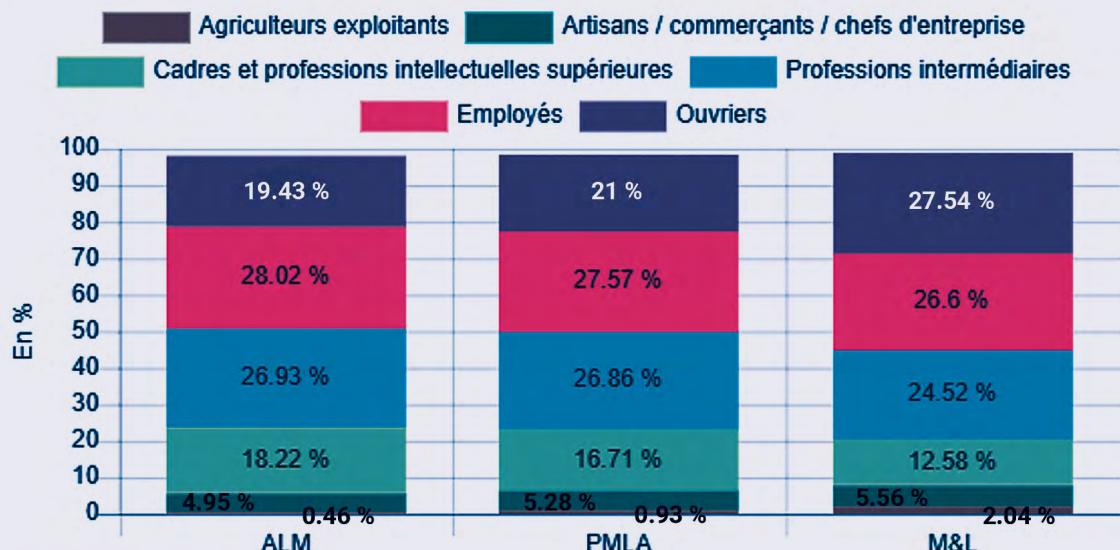
REVENU ANNUEL MOYEN DES FOYERS FISCAUX



Source : DGFIP, IRCOM 2022

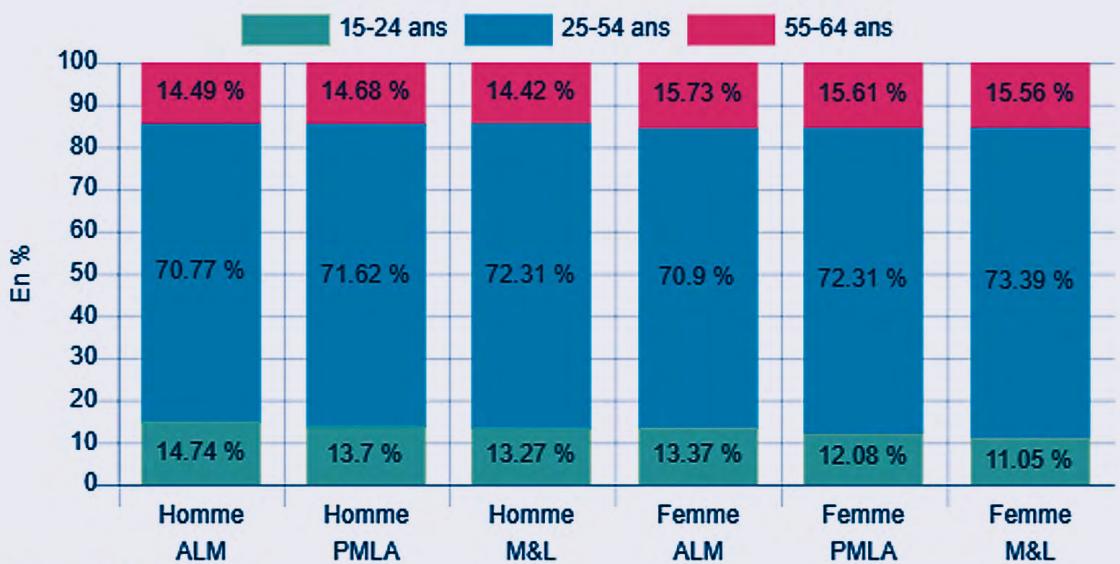
1.3. La population active

POPULATION ACTIVE DE 15-64 ANS SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



Source : Insee, RP 2020

POPULATION ACTIVE DE 15 À 64 ANS PAR TRANCHE D'ÂGE ET GENRE



Source : Insee, RP 2020

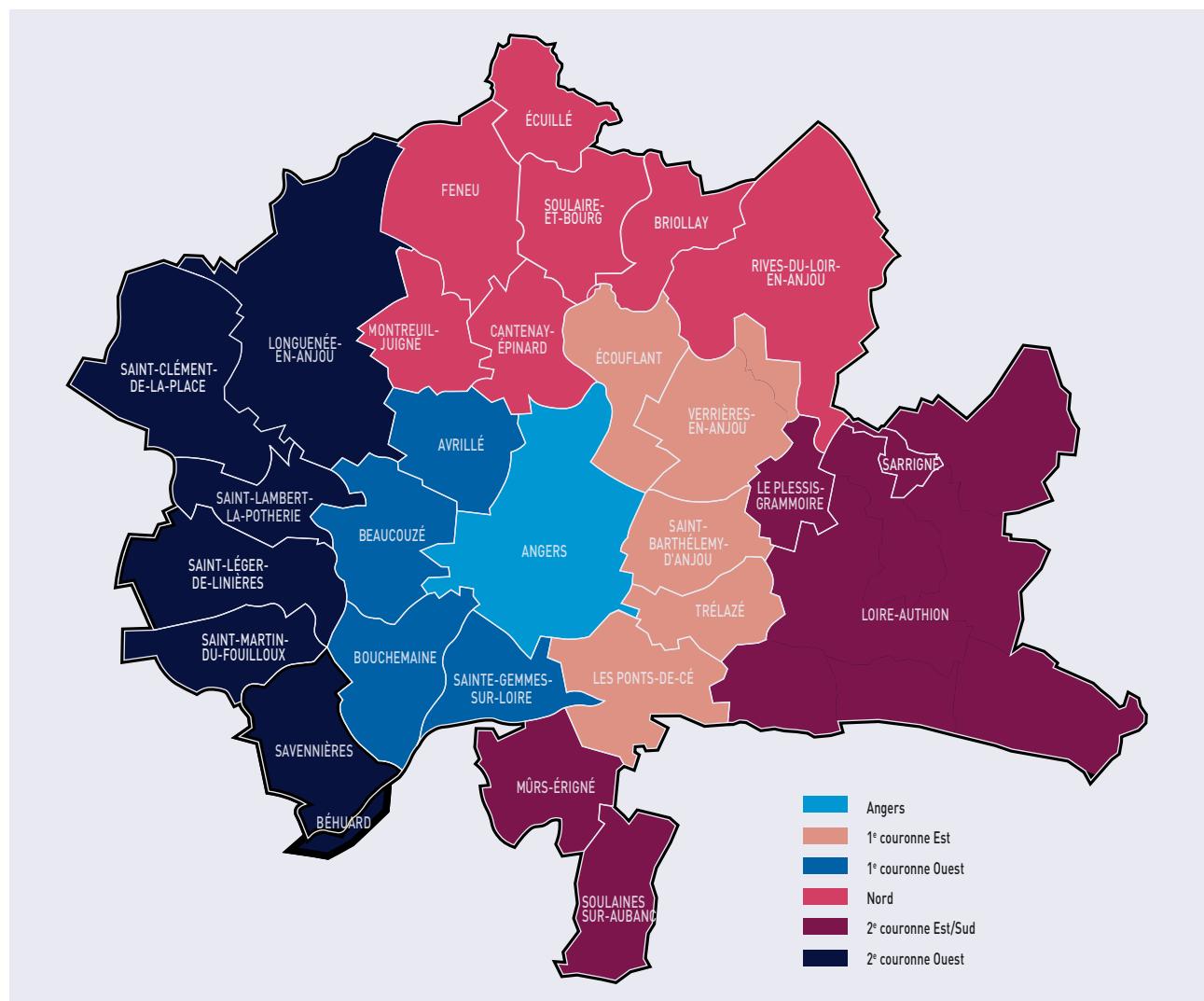
2. LE PORTRAIT SANTÉ D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Dans la perspective de l'élaboration du CLS 2025-2029, les membres du comité de pilotage du CLS ont décidé de réaliser un état des lieux actualisé des données de santé, à partir de données objectives, pour identifier les principaux enjeux de santé sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Financé par l'ARS et Angers Loire Métropole et réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé, une analyse approfondie et croisée de données statistiques issues de différents systèmes d'information ou mises à disposition par des partenaires a été réalisée autour des sujets suivants :

- **Le recours aux soins et la consommation de soins¹,**
- **Les causes médicales de décès²,**
- **La démographie et l'activité des professions de santé³,**
- **Les données environnementales⁴.**

L'analyse a été menée à l'échelle d'Angers Loire Métropole, ses 29 communes et ses 308 806 habitants en 2022. Six zones ont été définies sur la base des polarités existantes (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM), ...) et de l'indice communal de défavorisation sociale⁵.



Le portrait « Santé » propose une vue d'ensemble et des données sur la santé mentale, l'offre de soins, le recours aux soins, les inégalités de santé et la santé environnementale.

¹ Système national des données de santé/Cnam, CRCDC,

² Inserm CépiDc

³ RPPS, Adeli, ANS, CartoSanté

⁴ Air Pays de la Loire, ARS, IRSN, IGN

⁵ Fdep 2019 – Système national des données de santé/Cnam, CRCDC

2.1. La vue d'ensemble

Des indicateurs mettent en évidence une situation globalement favorable en matière de santé par rapport à la moyenne nationale (sous-mortalité, sous-morbidité) notamment liée à la structure sociale de la population, aux comportements et aux environnements plutôt favorables, avec un enjeu de maintien de cette situation. Considérant que 80 % de l'état de santé de la population est lié à l'environnement physique et social, aux habitudes et conditions de vie, il est nécessaire de continuer à agir sur l'ensemble des déterminants de la santé.

Il s'agit de promouvoir des environnements et des milieux favorables à la santé, des habitudes et des comportements favorables à la santé et d'impliquer l'usager comme acteur de sa santé.

Les indicateurs montrent des besoins de santé importants (maladies chroniques, polypathologies fréquentes) et croissants (vieillissement de la population, ...).

Il est donc nécessaire de:

- Organiser et faciliter les parcours de santé des patients atteints de maladies chroniques et en situation de perte d'autonomie et de handicap,**
- Favoriser et renforcer les collaborations des acteurs suivants : ville, hôpital, acteurs des champs médico-social et social,**
- Identifier les situations de rupture et de parcours complexes,**
- Favoriser et renforcer l'éducation thérapeutique du patient,**
- Favoriser le soutien aux aidants.**

Comme en France, Angers Loire Métropole présente des problématiques en hausse : maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers ...

Il est nécessaire de:

- Continuer à agir sur les déterminants de ces pathologies, dont certains sont communs (tabac, alcool, alimentation, sédentarité, ...),**
- Renforcer les actions de prévention (nutrition, conduites addictives, ...),**

- Favoriser le dépistage (cancers, ...),**
- Renforcer la prévention autour du tabagisme (accompagnement au sevrage tabagique, ...), des expositions professionnelles, de la pollution de l'air.**

Des enjeux de prévention plus spécifiques, concernent le suicide et les accidents de la vie courante, dont plus particulièrement les chutes accidentelles chez les personnes âgées.

Des actions visant à aménager le logement, promouvoir l'activité physique adaptée et agir sur les interactions médicamenteuses par rapport à la consommation de psychotropes sont encouragées.

2.2. La santé mentale

Des troubles de la santé mentale sont particulièrement fréquents (1 habitant sur 8 pris en charge en 2021). Il s'agit d'une problématique ancienne, mais qui s'est amplifiée ces dernières années par un contexte anxiogène (sanitaire, socio-économique, écologique, conflits internationaux, ...).

Sur la base des indicateurs étudiés, une attention particulière est à accorder aux jeunes hommes et aux jeunes femmes, avec une hausse des prises en charge pour affections psychiatriques et du recours aux psychotropes, ainsi qu'aux personnes âgées, dont le recours aux psychotropes augmente et indirectement aux aidants.

Des enjeux de prévention et de promotion de la santé mentale et du bien-être sont à considérer dès le plus jeune âge (ex: soutien à la parentalité, développement des compétences psychosociales de la population, ...).

Il s'agit de:

- Repérer précocement la souffrance psychique, via les acteurs, mais aussi la population** (par exemple: information et sensibilisation à la santé mentale, premier secours en santé mentale, ...),
- Prévenir les addictions à tous les âges de la vie (alcool, tabac, drogues illicites, médicaments, écrans, jeux d'argent, ...).**

2.3. L'offre de soins

Une offre de soins de premier recours est présente dans la grande majorité des communes de la Communauté urbaine, avec toutefois une offre plus concentrée à Angers (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, ...) et une deuxième couronne Est/Sud plus faiblement dotée.

Des enjeux de mobilités sont à l'œuvre. Il s'agit donc d'aller-vers notamment les personnes les plus fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, de vulnérabilité sociale, ...).

S'observe un vieillissement des praticiens de certaines professions (médecins généralistes, médecins spécialistes, dont notamment les psychiatres, chirurgiens-dentistes) avec un enjeu de renouvellement de cette offre dans les très prochaines années, en lien avec les cessations d'activité pour départ en retraite.

Il s'agit là encore de faciliter l'installation de praticiens (par exemple: accueil des internes, partenariat renforcé avec la faculté de santé, ...) et de faciliter l'exercice coordonné (par exemple: équipe de soins primaires (ESP), maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), ...).

L'objectif est aussi d'encourager, faciliter, expérimenter et évaluer de nouvelles formes d'exercice permettant de dégager du temps « médecin » (par exemple: infirmiers en pratique avancée, assistants médicaux, protocoles de délégation d'actes entre médecins et pharmaciens, médecins et infirmiers, ...). Il s'agit aussi de renforcer les collaborations ville et hôpital.

2.4. Le recours aux soins

D'importants flux de déplacements des habitants pour leurs recours aux soins (notamment pour ceux résidant en dehors d'Angers) sont constatés, avec un taux important de non-recours aux soins dentaires et un nombre de personnes sans médecin traitant non négligeable. Un enjeu global de connaissance de l'offre de soins existante par la population est à l'œuvre.

Pour la population et les acteurs (via par exemple les CPTS, ...), il s'agit de:

- **Améliorer l'accessibilité, l'offre à certains soins (notamment dentaires),**
- **Mettre en place ou renforcer des dispositifs et actions spécifiques avec l'Union française pour la santé buccodentaire (UFSBD), l'Institut Interrégional pour la Santé (IRSA), unités mobiles, ..., pour certains publics (étudiants notamment),**
- **Accompagner l'accès aux droits et l'usage du numérique en santé,**
- **Renforcer l'information, favoriser l'accès à des dispositifs et des actions de proximité,**
- **Favoriser les mobilités,**
- **Favoriser l'aller-vers pour les populations les plus vulnérables (par exemple: médiation santé, ...).**

Concernant la vaccination (HPV (les papillomavirus humains) chez les jeunes, grippe chez les personnes âgées) et le dépistage des cancers, les taux de vaccination ou de participation sont supérieurs aux moyennes nationales et/ou régionales, mais sont inférieurs aux recommandations.

Il s'agit donc de:

- **Renforcer la participation, l'information et la communication de la population, des enseignants, des soignants, ...,**
- **Renforcer et développer les partenariats entre acteurs (par exemple: caisse primaire d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, centre fédératif de prévention et dépistage, centre régional de coordination des dépistages des cancers, associations, ...),**
- **Adapter et cibler les actions en fonction des populations (personnes en situation de vulnérabilité sociale, en situation de handicap ...).**

2.5. Les inégalités de santé

De façon globale, les objectifs suivants émergent du portrait santé d'Angers Loire Métropole.

S'agissant de l'action territoriale en faveur de la population:

- Favoriser l'équité en santé, privilégier des actions et les mesures universelles proportionnées:**
 - Faciliter l'accès aux droits, adapter l'accès aux services de santé pour les populations les plus précaires (par exemple: dispositifs de proximité, aller-vers, médiation santé, interprétariat, ...),
 - Favoriser et soutenir des démarches d'aller-vers, les référents santé, la pair-aidance, les approches communautaires, ...),
- Améliorer la littératie en santé, renforcer les connaissances de la population sur la santé et ses déterminants, les compétences individuelles,**
- Avoir une approche interdisciplinaire en agissant sur l'ensemble des déterminants de la santé (logement, emploi, éducation, ...),**
- Agir dès le plus jeune âge (soutien à la parentalité, ...), renforcer les compétences psychosociales,**
- Favoriser le soutien à la parentalité (ex: consultation prénatale pour les pères),**
- Favoriser le pouvoir d'agir (empowerment) et les approches participatives centrées sur les citoyens.**

S'agissant des professionnels de santé:

- Travailler auprès des professionnels sur certains préjugés concernant des pathologies dites à prédominance masculine ou féminine (par exemple: maladies cardiovasculaires),**
- Renforcer les liens, accroître le dialogue entre les populations et les professionnels (par exemple: sensibiliser/former les professionnels relais et/ou de première ligne, ...).**

2.6. La santé et l'environnement

Le portrait santé d'Angers Loire Métropole fait émerger les objectifs suivants:

- Surveiller les concentrations en NO2 et PM10, en particulier dans le centre-ville d'Angers et autour des axes routiers, les indicateurs respectant globalement les seuils de l'OMS,
- Préserver la quantité et la bonne qualité bactériologique et chimique de l'eau destinée à la consommation et prévoir les impacts de la transition écologique,
- Poursuivre et renforcer les travaux de rénovation énergétique, le taux de précarité énergétique étant inférieur aux moyennes régionale et nationale,
- Poursuivre les efforts de désartificialisation des sols en faveur de la résilience territoriale et de la transition climatique,
- Surveiller le développement des espèces envahissantes susceptibles de faire apparaître de nouvelles pathologies.

3. UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE PORTANT SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS DES BIDONVILLES

Une étude réalisée en décembre 2024⁶ auprès des acteurs intervenant sur les bidonvilles relève que la santé maternelle et infantile et la santé musculo squelettique, en particulier chez les travailleurs saisonniers, apparaissent comme des enjeux prégnants sur les lieux de vie concernés.

Les constats des professionnels font état en particulier d'un mauvais état dentaire des enfants, de grossesses précoces, d'un faible taux de vaccination, de problèmes d'alimentation des jeunes enfants, d'une fatigue physique et mentale chez les femmes, qui assument à la fois des travaux agricoles exigeants et la charge des tâches domestiques ...

⁶ Elodie RICHARD, Frédérique QUIRINO-CHAVEZ, Étude de préfiguration d'un dispositif de médiation en santé pour favoriser le recours aux services de santé des personnes vivant en bidonville à Angers Loire Métropole, janv. 2025

Globalement, la santé des personnes vivant en bidonville comme les gens du voyage en stationnement illicite, est également impactée par des facteurs liés à l'environnement des lieux de vie:

- Exposition à la pollution de l'environnement liée aux pratiques professionnelle (ferraillage, stockage de matériaux dangereux dont amiante, risque de blessures, fumées...),
- Prolifération de nuisibles, dont notamment les rats du fait de l'encombrement des sites et des déchets alimentaires accessibles,
- Absence d'assainissement qui entraîne une exposition aux maladies à contamination oro-fécale, par les vecteurs (mouches) ou par l'hygiène des mains (espaces souillés qu'il est impossible de désinfecter, absence de lieu de lavage des mains),
- Manque d'accès à l'eau potable conduisant au stockage dans des bidons impropre pour cet usage ou à la conduite dans des tuyaux inadaptés.

Sur les bidonvilles, de nombreux obstacles limitent l'accès à la santé et à la prévention.

Beaucoup de personnes méconnaissent le système de santé. Certaines pensent disposer d'un médecin traitant, bien que ce dernier n'ait pas été officiellement déclaré comme tel. D'autres ne saisissent pas le rôle du médecin traitant, croyant qu'il intervient uniquement dans les situations d'urgence. En outre, des structures pourtant accessibles, comme les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) ou la Protection Maternelle et Infantile (PMI), ne semblent pas suffisamment identifiées par ces populations. Par ailleurs, certaines personnes déclarent avoir vécu de mauvaises expériences avec le système de santé, voire de la discrimination, souvent attribuée à une incompréhension des difficultés générales liées au système de santé, telles que les délais d'attente aux urgences pédiatriques. Une majorité de la population concernée ne dispose pas de médecin traitant. Dans certains cas, des pratiques illégales ont été identifiées, comme la monétisation de fausses

déclarations de médecin traitant.

La non-maîtrise de la langue française et des outils numériques constitue un obstacle majeur à naviguer dans le système de santé. Les professionnels de santé, qu'il s'agisse des médecins traitants ou au sein des hôpitaux, font rarement appel à des services d'interprétariat, limitant ainsi la qualité des échanges avec des patients non francophones.

Face à ces difficultés, de nombreuses personnes se tournent directement vers les services d'urgence ou les permanences sociales sans rendez-vous, faute de savoir comment prendre un rendez-vous ou identifier un médecin de garde. Par exemple, environ 30 % des rendez-vous pris à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) concernent des personnes vivant en bidonville, en raison de leur incapacité à effectuer les démarches administratives en ligne.

Certaines personnes connaissent des ruptures temporaires de leurs droits à l'assurance maladie, souvent liées à des pertes de droit au séjour en raison d'une instabilité professionnelle. Par ailleurs, des individus en dehors du marché de l'emploi, comme des grands-parents venus en France pour s'occuper de leurs petits-enfants, ne bénéficient pas d'une couverture maladie. Tous ceci limite l'accessibilité financière aux soins.

L'éloignement géographique de certains sites, comme les bidonvilles mal desservis par les transports en commun, complique l'accessibilité géographique aux structures de soins.

Les personnes vivant en bidonville priorisent les besoins liés à la survie par rapport aux besoins en santé. Nous observons, comme par ailleurs concernant les personnes éloignées des services de santé en situation de vulnérabilité, une forte compétitivité des besoins. Par exemple, les contraintes liées au travail constituent une priorité pour de nombreuses personnes, les conduisant à manquer ou à annuler leurs rendez-vous médicaux.

PARTIE 4

La vision des acteurs du territoire

1. LA VISION DES MAIRES

La contribution des communes est incontournable dès qu'il s'agit d'agir en santé globale, les conditions de vie d'un individu étant impactées positivement ou négativement par de nombreux déterminants, dont l'environnement immédiat.

En 2023 et 2024, les rencontres avec les élus des communes ont pris la forme d'entretiens conduits par la coordonnatrice du CLS pour aborder les points suivants: la santé dans toutes ses composantes, les ressources et les contraintes de la commune, les constats faits par les élus en matière de santé, les problématiques à traiter selon eux, le CLS, comme un outil d'aide à penser et à agir sur le territoire, la nature de l'engagement des élus dans la démarche d'élaboration d'un nouveau CLS.

En synthèse, les élus des vingt-cinq communes rencontrées ont évoqué la nécessité d'agir autour des orientations et des objectifs suivants.

1.1. Surveiller et observer l'état de santé de la population et en identifier ses principaux déterminants

- Observer la santé des populations // Permettre aux élus d'accéder à des données en matière de santé // Suivre l'évolution des structures et des professionnels de soin sur le territoire

1.2. Faciliter l'accès au système de santé

- Faciliter l'accès à l'information en santé et aux droits // Veiller à réduire la fracture numérique // Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire pour répondre aux besoins de la population // Faciliter les déplacements et les mobilités vers les professionnels et les structures de soins

1.3. Promouvoir la prévention et l'éducation à la santé

- Agir en mobilisant les dispositifs de prévention et d'éducation à la santé dès le plus jeune âge // Promouvoir les actions en faveur de l'activité physique et du sport santé // Soutenir la parentalité // Agir en matière d'exposition raisonnée aux écrans // Sensibiliser à la santé sexuelle

1.4. Promouvoir la santé mentale

- Favoriser l'accès à une meilleure compréhension par les élus, les

professionnels et les habitants de la souffrance psychique // Doter les professionnels en charge des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation de compétences psychosociales // Lutter contre l'isolement social, les addictions et la précarité // Favoriser l'accès à l'aide alimentaire // Informer la population sur les logements salubres et dignes et favoriser l'accès aux droits

1.5. Favoriser des environnements favorables à la santé

- Créer des aménagements et des espaces publics accessibles et favorables au vivre ensemble // Favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap // Faciliter le maintien à domicile

1.6. Favoriser la participation de la population aux débats publics sur les questions de santé et sur les risques sanitaires

1.7. Contribuer à la promotion des activités de formation, de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé

1.8. Préparer le territoire aux alertes et aux crises sanitaires

2. LES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS DE LA SANTÉ MENTALE

Fin 2022, 170 acteurs institutionnels et associatifs se sont retrouvés lors d'une journée de travail sur le thème de la santé mentale, pour identifier les principales problématiques à l'œuvre.

Les participants ont pu réfléchir et faire des propositions autour de plusieurs thématiques qu'ils ont croisé avec la santé mentale : accès aux droits et aux soins, éducation, logement, emploi/formation et lien social. Les contributions sont présentées ci-après en synthèse.

2.1. Favoriser l'accès aux droits et à la santé mentale

- **Développer l'information, la prévention, la sensibilisation et la médiation pour faciliter l'accès à la santé mentale :**

- Développer l'accès au numérique,
- Répondre aux besoins d'accompagnement pour accéder aux soins,
- Orienter vers l'offre de santé disponible,

- **Créer et partager les outils et moyens pour l'inclusion des personnes en souffrance psychique :**

- Soutenir les espaces ressources des personnes en souffrance psychique, dont ceux réservés aux familles,
- Déployer des supports d'information sur les lieux ressources (ex: un annuaire des établissements, dispositifs et actions),
- Déployer la formation premiers secours en santé mentale,
- Proposer des permanences des partenaires de la santé mentale en proximité avec les territoires.

- **Soutenir l'interconnaissance et les réseaux de coopération :**

- Développer et promouvoir les espaces et instances pluriprofessionnels sur les

questions de bien-être et de santé mentale,

- Pour toutes les prises en charge favoriser la rencontre des acteurs et leur interconnaissance,
- Mieux coordonner les partenaires sur toutes les tranches de vie pour faciliter l'accès aux soins,
- Organiser des rencontres plus régulières entre acteurs de terrain de la psychiatrie et acteurs du champ social et médico-social pour mieux comprendre les rôles de chacun.

- **Dans les établissements sociaux et médico-sociaux, inclure la santé mentale dans les services :**

- Faire connaître les dispositifs qui facilitent l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique et en situation de handicap psychique,
- Développer des espaces de soins somatiques accessibles aux personnes en situation de handicap psychique,
- Faciliter l'accès aux outils de formation et développer les formations croisées.

2.2. Promouvoir la santé mentale dès le plus jeune âge, renforcer la coopération entre les acteurs de l'éducation et ceux de l'accompagnement sanitaire et social

- **Soutenir la participation des jeunes dans les instances ou projets, y compris lorsqu'ils sont en situation de handicap,**

- **Outiliser la jeunesse, la valoriser et développer la médiation auprès des jeunes.**

- **Multiplier les lieux ressources en dehors des établissements scolaires pour recevoir et recueillir la parole et renforcer la coordination :**

- Développer les moyens et les ressources en santé et en santé mentale auprès des jeunes,
- Poursuivre et consolider l'existant,

- Soutenir les équipes d'appui,
- Faciliter les échanges entre professionnels,
- Faire connaître et renforcer le rôle des communes et des services jeunesse dans l'accompagnement et le déploiement de ressources (emploi, citoyenneté, santé),
- Soutenir le rôle des espaces ressources et de la paire-aidance.

- **Former, prévenir, sensibiliser régulièrement les équipes éducatives en milieu scolaire (équipes enseignantes et de direction) et les jeunes (dans et en dehors de l'école):**

- Informer sur des thèmes prioritaires : la parentalité, la santé mentale, le harcèlement, la connaissance des dispositifs, ...
- Soutenir et développer les compétences psycho sociales des enfants et des jeunes, protectrices de la vulnérabilité psychique et vectrices d'accès à la santé dès le plus jeune âge,
- Développer la formation aux premiers secours en santé mentale auprès des jeunes.

2.3. Favoriser l'accès à la formation et l'emploi des personnes en situation de souffrance et de handicap psychique

- **Former, informer, sensibiliser sur l'emploi de personnes porteuses de troubles psychiques:**

- Agir auprès des managers, des chefs entreprises, des personnes en recherche d'emploi et en emploi pour aider à la déstigmatisation des troubles psychiques,
- Changer le discours autour du travail et lutter contre les discriminations (à l'embauche et en situation d'emploi),
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement des entreprises,
- Développer les réseaux et la connaissance des acteurs du territoire.

- **Prendre en compte la santé mentale tout au long de la carrière:**

- Développer, promouvoir et déployer l'accompagnement progressif, gradué ou modulable pour s'adapter aux individus,
- Renforcer les partenariats pour limiter les ruptures dans l'accompagnement,
- Renforcer les liens entre les acteurs de la santé mentale et les acteurs de l'emploi et de la formation,
- Travailler sur la question de la mobilité (transport solidaire, maintien à l'emploi lorsqu'on n'a pas le permis ou un véhicule).

- **Créer des espaces d'échanges sur les questions de santé mentale, pour et au sein des entreprises:**

- Sensibiliser à l'intégration et aux conditions d'accueil,
- Développer les compétences (référents santé/handicap),
- Aider les entreprises à mieux prendre en compte la santé mentale et le bien-être,
- S'appuyer sur l'activité physique en entreprise au service de la santé mentale.

2.4. S'associer davantage la richesse du réseau associatif angevin

- **Soutenir les associations qui agissent en faveur de la santé mentale:**

- Valoriser le rôle des associations, mieux partager les connaissances, les outils et faire réseau avec elles.

- **Aller à la rencontre des publics:**

- Lutter contre l'isolement et aller vers les plus fragiles,
- Encourager les initiatives locales des habitants,
- Valoriser la mixité et l'intergénérationnel,
- Promouvoir et créer des espaces de rencontre (jardins partagés, guichet d'information, ambassadeurs, locaux adaptés, soutien par les pairs).

2.5. Favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes en situation de souffrance ou de handicap psychique

- **Produire du logement et de l'hébergement favorable à la santé mentale et accessible aux personnes porteuses de troubles psychiques:**

- Promouvoir, développer, programmer le déploiement de l'habitat collectif, intergénérationnel, inclusif, partagé, en milieu rural et urbain,
- Penser à la taille des logements et à leurs modalités d'évolution afin de proposer des mutations de logement plus simples,
- Penser les espaces de convivialité et les espaces environnants pour favoriser la santé et la santé mentale,
- Soutenir la participation des habitants dans les projets d'habitat.

- **Sensibiliser, informer les acteurs du logement et de l'hébergement sur la santé mentale:**

- Aider au repérage précoce des troubles psychiques et leur retentissement sur la capacité à habiter,
- Encourager la proximité (gardiens de proximité, lieu d'écoute), créer des outils mobiles sur le territoire.

- **Renforcer et soutenir le lien entre les acteurs du social, du médico-social et du soin dans l'accompagnement des personnes, s'agissant de l'habitat et de l'habiter.**

- **Soutenir l'innovation, le développement des dispositifs d'allers vers et des dispositifs qui facilitent le maintien à domicile des personnes en situation de handicap psychique.**



PARTIE 5

Le plan d'actions communautaire

Le plan d'actions communautaire du CLS présenté ci-après comporte six ambitions :

- **Connaître et observer la santé de la population et du territoire et innover,**
- **Promouvoir un environnement et de milieux favorables à la santé,**
- **Promouvoir la prévention, l'éducation et la promotion de la santé tout au long de la vie,**
- **Garantir un accès à la santé pour tous,**
- **Mieux connaître la santé mentale de la population pour mieux l'accompagner,**

- **Animer le réseau des acteurs et mettre en œuvre le plan d'actions.**

Chaque année, le comité de pilotage du CLS définira des priorités d'actions dans la perspective de capter le maximum d'habitants des communes. Ce plan d'actions est aussi l'occasion de valoriser l'ensemble des actions qui sont conduites par les acteurs locaux en matière de santé et qui traversent l'ensemble des politiques publiques.

1. CONNAÎTRE ET OBSERVER LA SANTÉ DE LA POPULATION DU TERRITOIRE ET INNOVER

En 2023, afin de mieux accompagner le territoire dans la prise en compte des enjeux de santé, Angers Loire Métropole a commandité son premier portrait santé, auprès de l'Observatoire Régional de la Santé.

Il s'agit de :

- . Améliorer la connaissance des élus, des professionnels, des partenaires institutionnels et associatifs et des habitants sur l'état de santé de la population et du territoire,
- . Identifier collectivement des priorités locales,
- . Contribuer à la mise en place d'actions adaptées aux besoins des habitants, aux opportunités ou aux contraintes spécifiques du territoire,
- . Mieux identifier les impacts de l'environnement sur la santé pour agir et innover.

1.1. Améliorer les connaissances des élus et des professionnels sur l'état de santé de la population et du territoire

- **Se doter d'une première version d'un portrait santé d'Angers Loire Métropole**
- **Actualiser ce portrait santé tous les cinq ans**
- **Produire un focus particulier des quartiers prioritaires et des îlots sensibles dans le cadre de « Quartier 2030 »**
- **Être en veille sur les études réalisées par les observatoires et les producteurs de statistiques santé, pour compléter la connaissance des acteurs locaux**

- **Observer l'offre en santé et suivre l'évolution des structures et des professionnels de soin sur le territoire**

- **Partager cette connaissance dans les instances d'Angers Loire Métropole**

1.2. Contribuer à la promotion des activités de recherche, de formation et d'innovation dans le domaine de la santé

Soutenir l'excellence académique angevine et travailler à sa promotion et à sa diffusion

- Travailleur de concert avec les acteurs territoriaux pour donner à voir la diversité de l'écosystème santé

- Accueillir des congrès de recherche internationaux et d'envergure, et saisir l'opportunité de valoriser les initiatives innovantes du territoire
- Développer le dialogue « Science et Société » autour des questions de santé entre le tissu académique et la collectivité
- Appuyer des structures qui promeuvent, vulgarisent et diffusent les résultats de la recherche en santé

Soutenir les partenaires qui s'engagent à développer l'attractivité des métiers de la santé

- **Encourager les projets** qui croisent les compétences et les écosystèmes, à l'instar du Réseau SAM (Santé, Activités Physiques et Métiers de l'ingénierie)
- **Identifier les entreprises et les métiers de la santé** offerts par le territoire, communiquer vers le grand public pour les faire connaître, en particulier dans les quartiers prioritaires
- **Travailler avec les partenaires économiques** et les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour valoriser les métiers du soin (France Travail, Fédérations, associations, mission locale, direction jeunesse et vie étudiante ville d'Angers...)
- **Développer des « Job dating »** en direction de la jeunesse dans le cadre de partenariat

de projets avec la Ville d'Angers, les acteurs jeunesse, le CHU et les employeurs du champ de la santé

- **Promouvoir auprès des jeunes** les formations des métiers de la santé

Accompagner l'innovation en santé

- **Établir des liens effectifs avec le Tiers-Lieu MOBIS**, tiers lieu d'expérimentation en santé porté par le CHU d'Angers, aux côtés de 11 partenaires territoriaux, dont Aldev (Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole) :

- Accompagner les entreprises qui développent des solutions au service des mobilités en santé et qui ont besoin de les expérimenter
- Faire d'Angers Loire Métropole un territoire ressource pour accueillir des expérimentations sur le lien ville/hôpital, sur la mobilité dans la ville, ...
- **Suivre et alimenter** les travaux de la French Care Pays de la Loire, association qui œuvre pour valoriser l'écosystème d'innovation en faveur de la santé et du bien-être en région
- **Encourager et soutenir** prioritairement les projets d'innovation inter filières: Santé et Végétal / Santé et Numérique / dispositif Relai porté par Anjou Accompagnement « équipe prête à agir pour faciliter la sortie d'hospitalisation », ...

2. PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES MILIEUX FAVORABLES À LA SANTÉ

L'organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de bien-être physique, psychologique et social », qui dépend de l'interaction de plusieurs facteurs relatifs aux caractéristiques individuelles, aux modes de vie, aux organisations ou encore à notre environnement.

L'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit ou les rayonnements auxquels nous sommes exposés, peuvent ainsi impacter favorablement ou défavorablement notre santé.

C'est en 1994 que l'OMS a défini spécifiquement la santé environnementale: « Elle recouvre les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs

physiques, biologiques, sociaux et psychosociaux de l'environnement ». Autant de facteurs qui influencent notre santé sur lesquels nous n'avons pas toutes et tous, les mêmes leviers et capacités à agir.

Par exemple, dans les quartiers prioritaires et les îlots sensibles, les conditions environnementales (proximité des nuisances, exposition aux pollutions, accès aux aménités environnementales) et les conditions socio-démographiques (précarité, accès aux soins, accès aux services publics) viennent interagir sur l'état de santé des habitants et renforcer les inégalités de santé.

À ce titre, dans l'élaboration des projets d'aménagements du territoire, il reste fondamental d'avoir une approche globale de la santé, afin de maximiser l'exposition des populations à des facteurs de protection.

La santé environnementale renvoyant à de nombreuses politiques et compétences des collectivités, les territoires constituent des lieux d'intervention privilégiés.

En effet, les collectivités, en relation directe avec les habitants et leurs problématiques, ainsi qu'avec tous les acteurs locaux, sont en position d'impulser, de mobiliser, d'accompagner les expériences, de développer des politiques territoriales durables et de décliner le concept « one health » ou « une seule santé ».

2.1. Développer des environnements favorables à la santé

Maintenir la qualité de l'air extérieur

- Mettre en œuvre le plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA) d'ALM adopté en 2025
- Maintenir et développer le réseau de mesures de la qualité de l'air d'ALM
- Animer la zone à faibles émissions mobilité (ZFEm)
- Réduire les émissions polluantes dues à la combustion du bois (chauffages au bois non performants)
- Réduire les pollutions de l'air liées à des substances chimiques
- Limiter le développement des espèces allergènes
- Favoriser l'usage des transports en commun pour participer à l'amélioration de la qualité de l'air (notamment lors des pics de pollution)
- Favoriser le report modal des véhicules motorisés vers les mobilités actives

Améliorer la qualité de l'air intérieur

- Végétaliser les cours d'école
- Améliorer la qualité de l'air dans les écoles

- Encourager l'entretien au naturel des bâtiments publics

Par exemple, à Angers:

- *Mettre en place des capteurs de CO2 dans les écoles par zone*
- *Réaliser une campagne d'affichage et d'explication des consignes et emplacements des capteurs auprès de chaque direction et équipe périscolaire*
- *Réaliser des contrôles plus « poussés » et plus réguliers sur des sites, pour vérifier le taux de Radon naturel émanant de rocher en sous-sol présent et visible dans des pièces techniques interdites au public et favoriser les alertes dès que les contrôles sont négatifs*
- *Réaliser des auto diagnostics tous les 4 ans dans tous les équipements*
- *Réaliser une évaluation annuelle des moyens d'aération*
- *Mettre en œuvre une campagne de mesures des polluants à chaque étape clé des réhabilitations ou des gros travaux dans les établissements, avec l'élaboration de plan d'actions correctifs en cas de besoin*

Par exemple, à Trélazé:

- Déploiement de capteurs CO2 dans l'ensemble des classes des écoles publiques de la commune
- Installation d'un capteur « 7 mesures » pédagogiques à l'accueil de l'Hôtel de ville informant notamment du taux de CO2 et de CO
- Intégration de noues dans le plan d'aménagement du nouveau quartier de la Quantinière et création et entretien d'une « coulée verte » au cœur du quartier prioritaire du Grand Bellevue
- Politique de plantation d'arbres, notamment dans le cadre de micro-forêts
- Projet global de végétalisation sur l'ensemble de la Ville: création d'îlots de fraîcheur, bassins de récupération d'eau, végétalisation des places publiques minérales).

La commune de Trélazé a développé un projet de renaturation au sein de deux groupes scolaires « pilotes » d'une végétalisation de grande ampleur pour leurs cours de récréation et espaces attenants. Ce projet, créé avec le concours des professeurs des écoles, élèves et parents d'élèves de chacune des écoles, est un projet ambitieux qui a pour but:

- La création d'îlots de fraîcheur,
- La désimperméabilisation des sols,
- La renaturation des espaces,
- La préparation aux années à venir, en prenant en compte les évolutions climatiques actuelles,
- La gestion intégrée des eaux pluviales, par, entre autres, la prise en compte des intempéries massives,
- L'incitation des enseignants et des élèves à faire la classe en extérieur.

De manière globale, la volonté de la commune est de recréer un milieu naturel et des espaces propices à une biodiversité riche sur des lieux artificialisés. Il est donc attendu de diminuer l'effet des îlots de chaleur (limiter le stockage de chaleur et sa restitution la nuit) et d'augmenter

la fraîcheur en renaturalisant les sites (ombre des feuillages, évapotranspiration des végétaux). Ces travaux demandent, de par leur nature, une fertilisation des sols afin de recréer des espaces de vie pour la faune et la flore.

Sensibiliser la diversité des acteurs et la population aux pratiques d'amélioration de la qualité de l'air

- Faciliter l'information du grand public sur la qualité de l'air extérieur pour le rendre acteur, en lui donnant notamment accès à des outils numériques
- Sensibiliser aux pratiques de la qualité de l'air intérieur les habitants et les professionnels, les enfants, les professionnels techniques et pédagogiques, les syndicats et les gestionnaires des bailleurs, ...
- Poursuivre l'activité du pollinarium et renforcer la communication du grand public

Le pollinarium, mis en place par Angers Loire Métropole, en partenariat avec l'ARS, permet de sensibiliser et d'alerter la population sur les émissions de pollen des espaces les plus allergisantes. Un outil numérique accessible au grand public a été réalisé dans ce sens, permettant aux personnes les plus allergiques d'anticiper leur prise de médicaments.

- Intégrer l'enjeu de la qualité de l'air dans les réhabilitations de logements et les nouvelles constructions (logements des bailleurs sociaux notamment dans le cas du programme de renouvellement urbain, ...)

Maintenir la qualité de l'eau potable du territoire, l'améliorer et prévenir les risques

- Agir sur le ralentissement du cycle de l'eau en partenariat avec les syndicats de rivières
- Soutenir la plantation de haies et l'agro écologie
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les sols conformément aux mesures prévues dans le plan adaptation au changement climatique, la stratégie cycle de l'eau, le plan biodiversité, le projet agricole

- Poursuivre la surveillance de la qualité de l'eau (eau potable, eau des fontaines, eau dans les milieux naturels)
- Prévenir les risques sanitaires liés à l'eau potable en se dotant d'un PGSS (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)
- Réduire l'impact résiduel du traitement des eaux usées par un rythme accéléré de modernisation des stations d'épurations collectives et l'aide à la réhabilitation des assainissements individuels non conformes
- Améliorer la connaissance du niveau de pollution des eaux usées (rejet de substances dangereuses dans le réseau) et de ruissellement des eaux de pluie
- Soutenir les pratiques à bas niveaux d'intrants

Par exemple à Angers:

- *Les actions de végétalisation et de désimperméabilisation des rues, des cours d'écoles, la réalisation d'allées perméables dans les parcs, jardins et squares facilitent l'infiltration des eaux pluviales.*
- *La création de noues et des bassins paysagers permet de ralentir le passage de l'eau directement vers la Maine et de prévenir les risques d'inondations de parties de quartiers (exemple, Allée Jeanne d'Arc, Parc Saint Serge, noues quartiers Saint Serge, parc Saint-Léonard, etc...).*

Diminuer les nuisances sonores

- Suivre les actions du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement réglementaire d'Angers Loire Métropole
- Sensibiliser les habitants sur les règles en matière de bruit et valoriser les actions des instances de démocratie locale

Par exemple à Angers, la production d'un flyer « moins fort le bruit » par un conseil de quartier

- Penser des aménagements permettant de les réduire, tels que des radars à décibel, la plantation d'arbres, ...

Par exemple à Angers, atténuer le bruit de la 2X2 RD523 vers le parc Balzac en renforçant la frange boisée du parc, contribuant également à terme à la filtration carbone

- Améliorer l'habitat dans les quartiers prioritaires pour lutter contre les nuisances sonores
- Travailler sur l'acoustique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Par exemple à Angers, Agir sur l'intérieur des locaux avec un plan d'amélioration acoustique des crèches de la ville d'Angers et sur l'extérieur des locaux avec des barrières anti-bruit

- Réguler l'usage de la voiture individuelle et encourager l'usage des modes alternatifs (bus, tramway, vélo et marche à pieds)
- Identifier et préserver les zones de calme

2.2. Prendre davantage en compte des effets du changement climatique sur la santé

Développer la biodiversité

- Développer la connaissance de la biodiversité locale pour mieux la préserver
- Impliquer et sensibiliser le grand public sur les bonnes pratiques avec l'atlas de la biodiversité
- Favoriser la végétalisation des espaces urbains tout en intégrant l'impact sur le développement de nouveaux biotopes et écosystèmes propices à l'installation d'animaux
- Développer la canopée comme moyen de lutte contre les îlots de chaleur
- Mieux gérer les espèces exotiques envahissantes

Par exemple à Angers:

L'adoption du Schéma directeur des paysages angevins, puis du Plan nature en ville permet de porter des ambitions de développement de la canopée avec la plantation d'arbres de rues,

d'arbres signaux, de fruitiers dans la ville, ainsi que de forêts urbaines.

Ces actions de plantations sont accompagnées de désimperméabilisations et de végétalisations plus larges au pied des arbres. Le choix des emplacements est réalisé suivant les possibilités techniques, mais aussi là où les îlots de chaleur sont les plus importants et les enjeux sociaux majeurs.

L'aménagement des espaces est envisagé pour compléter la résille verte déjà conséquente et offrir des « pas japonais » pour la biodiversité (faune et flore).

La végétalisation est adaptée aux sites et réalisée pour favoriser au maximum la biodiversité selon le concept de conception durable, avec une diversité allant d'espaces horticoles à des espaces naturels aménagés.

Par exemple sur des communes d'Angers Loire Métropole:

Le développement d'itinérances douces piétons-vélos, comme les boucles vertes (Angers/Montreuil, Angers / Saint-Barthélemy) et les sentiers communautaires permettent des pratiques familiales ou sportives des espaces de nature sur le territoire.

Préserver et créer des îlots de fraîcheur

- Préserver les « oasis » ou « zones de ressourcement », c'est-à-dire des espaces publics de type parcs et jardins, cumulant les critères de calme, de qualité de l'air, de fraîcheur et de confort
- Créer des îlots de fraîcheur et développer des cheminements frais et ombragés continus sur l'espace public et dans les écoles
- Végétaliser les rues et les cours d'école
- Développer les accès à l'eau sur l'espace public (brumisateurs, bornes à eau) pour permettre le rafraîchissement en période de fortes chaleurs

Développer l'agriculture urbaine : fermes urbaines, jardins partagés, jardins ressources, ...

Par exemple à Angers: le développement et soutien de l'agriculture urbaine avec la réalisation de jardins partagés dès qu'un collectif d'habitants se mobilise, plantations d'arbres fruitiers dans la ville.

Par exemple à Trélazé: mise à disposition d'un terrain cultivable à l'association Cultive et Partage pour la production de légumes ensuite valorisés et distribués auprès de publics en difficulté

Soutenir une agriculture durable et limiter les pollutions en référence au projet agricole et au plan alimentaire territorial

Désartificialiser les sols

- Aménager en tenant compte des objectifs du ZAN (zéro artificialisation nette)
- Intégrer cette ambition dans la révision du PLUi, avec la renaturation des espaces, la végétalisation des milieux urbains en référence au plan nature en ville de la ville d'Angers et du plan biodiversité et paysages d'Angers Loire Métropole (PLUi en révision)

2.3. Développer un urbanisme favorable à la santé

Renforcer l'intégration de la santé dans le PLUi

Intégrer la santé dans la charte promoteur à Angers

Constituer un réseau de partenaires (internes et externes) sur la thématique santé/ urbanisme/environnement

Développer et structurer l'expertise de la collectivité sur la réduction des expositions aux pollutions environnementales (sols, air, eau etc...)

Former les professionnels de la fabrique de la ville à la création d'environnements favorables à la santé

- Sensibiliser et former les urbanistes, aménageurs à la prise en compte de la dimension « santé » dans les projets d'aménagement

- Promouvoir le recours aux études d'impact en santé dans les opérations d'aménagement portées par les collectivités (ALM et communes), en associant les aménageurs et leur maîtrise d'œuvre urbaine

Concerter les habitants pour la réalisation des aménagements favorables à la santé

- Conduire des réflexions à hauteur d'enfant en les concertant pour la réalisation d'aménagement d'aires de jeux, de cours d'école ou encore de parcours permettant aux enfants de se rendre à l'école de manière douce et sécurisée
- Réaliser des balades urbaines avec des personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les instances de démocratie locale, les riverains concernés par des transformations urbaines, ...

Aménager et construire des logements et des équipements en respectant la biodiversité avec la production d'un référentiel aménagement

- Développer les stratégies urbaines privilégiant le recyclage foncier
- Créer des espaces combinant plusieurs variables: désimperméabilisation, réduction de la consommation d'espaces et de l'artificialisation, préservation de la Trame Verte et Bleue, élaboration de la trame noire, préservation des espaces de production agricole, perméabilité des sols pour l'infiltration de l'eau de pluie, ...
- Adapter les tissus urbanisés existants pour lutter contre les îlots de chaleur, les risques (canicules, inondations, mouvements de terrain, ...)
- Prendre en compte la place des espèces animales dans nos aménagements

Obtenir des labellisations « Écoquartier » pour garantir une approche vertueuse de type renaturation, mobilité douce, matériaux bio-sourcés, réemploi, ...

Par exemple à Angers: l'obtention des labellisations quartiers en chantier de Belle-Beille et Monplaisir en 2022, des Hauts de Saint-Aubin en 2024 à Angers

2.4. Développer un habitat durable et protecteur de la santé

Informer et sensibiliser les acteurs et la population en matière d'accès à un habitat favorable à la santé

- Sensibiliser la population sur les choix à opérer pour vivre dans un habitat favorable à la santé
- Faire connaître les acteurs ressources en matière d'habitat favorable à la santé et soutenir les acteurs qui informent sur les produits mobiliers et matériaux sains favorables à la santé (exemple: charte des promoteurs de la Ville d'Angers)

Développer les certifications relatives aux réglementations thermiques (RT, HQE, BBC, ...) en construction neuve ou en rénovation

Développer les réseaux de chaleur urbaine

- Brancher les nouvelles constructions et réhabilitations de logements collectifs

Par exemple à Angers: le branchement des 3000 logements rénovés dans le cadre du programme de renouvellement urbain des quartiers de Belle Beille et de Monplaisir ou des travaux conduits sur le quartier des Hauts de Saint-Aubin à Angers

Lutter contre la précarité énergétique

- Informer et sensibiliser les acteurs du logement au repérage des logements sujets à la précarité énergétique
- Promouvoir les dispositifs et les aides en matière de précarité énergétique

Mettre en œuvre la stratégie territoriale de résorption des bidonvilles

- Informer les personnes concernées pour réduire les risques d'accident liés à la sécurité routière, aux branchements électriques, au gaz, aux feux, au monoxyde, ...
- Favoriser la restauration de l'environnement des bidonvilles et son maintien à un niveau acceptable
 - Mettre en place des chantiers de nettoyage et défrichage participatifs

- Informer les personnes concernées sur les risques pour la santé (prolifération de nuisibles, pollution d'espaces naturels, tensions avec les riverains, ...)
- Assurer l'accès pour toutes les personnes habitant en squat, en bidonvilles ou en stationnement illicite à un point d'eau potable dans les conditions prescrites par le code de la santé publique et réaliser des diagnostics territoriaux sur l'accès à l'eau, désormais obligatoires pour identifier les personnes en situation de non-accès (ou de mauvais accès) à l'eau sur le territoire
- Développer les solutions temporaires d'assainissement sur les lieux d'habitat précaire, compte tenu des enjeux de santé publique (risque épidémique, prolifération des nuisibles) et de dignité des personnes
- Pérenniser l'approche liée à la stratégie de résorption des bidonvilles, consistant à privilégier une réponse graduée pour résorber chacun des sites par l'insertion des personnes, plutôt que d'expulser ces lieux de vie de façon répétée
- Agir en résorption
 - Proposer un habitat transitoire à des familles ayant des perspectives d'accès au logement individuel à moyen terme
 - Résorber progressivement les sites, par la sortie des familles accompagnées, de leur habitat actuel vers un projet adapté
 - Étendre l'effort de résorption durable à d'autres lieux de vie insalubres, aujourd'hui non inclus dans la politique locale de résorption des bidonvilles (ex: site de la Tournerie)
- Mettre en place une médiation sociale et scolaire
 - Orienter les personnes dans leur parcours d'ouverture des droits sociaux (domiciliation, prestations sociales, assurance maladie) et leur parcours de soins (PMI, médecin traitant, cabinets dentaires, hôpitaux, ...)
 - Soutenir dans certains cas le suivi et la mise à jour des dossiers liés à la domiciliation et aux droits sociaux avec les CCAS et la MSA

- Identifier les situations d'enfants en danger ou en risque de l'être et faire remonter les informations préoccupantes aux services de protection de l'enfance

2.5. Agir en faveur de l'accessibilité universelle

Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux de l'accessibilité universelle

- Informer les acteurs de la fabrique de la ville sur les leviers permettant de créer des aménagements, des espaces publics et des équipements accessibles
- Favoriser les démarches qui renforcent la place des femmes sur l'espace public

Par exemple à Angers, la conduite de la démarche Égalicité sur le quartier de Monplaisir dans le cadre du renouvellement urbain du cœur de quartier

Déetecter les fragilités des personnes âgées ou en situation de handicap pour anticiper et retarder la perte d'autonomie

- Partager l'action des communes en la matière:
 - Soutenir le déploiement de la sensibilisation des acteurs et citoyens au repérage des fragilités, en lien avec le CHU
 - Proposer des activités de stimulation ludiques des capacités cognitives et motrices, ..., en lien avec les caisses de retraite

Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap

- Porter une attention particulière à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap:
 - Sensibiliser sur les possibilités d'adaptation du logement à la perte d'autonomie à l'instar des opérations des bailleurs sociaux dans les quartiers en construction ou en rénovation urbaine
 - Faire connaître les dispositifs et les aides pour adapter le logement au vieillissement et au handicap
 - Soutenir les couples aidants / aidés

en les orientant vers les dispositifs dédiés à les accompagner (diagnostics ergothérapeutiques pour mettre en place des actions correctives, les activités de soutien...)

- Informer et agir pour prévenir les accidents domestiques en lien avec les CCAS
- Soutenir le répit pour faciliter l'accès aux soins des aidants
- Développer les actions de prévention santé autour de l'audition, la vision, le sommeil, la mémoire, la santé mentale, la prévention des chutes et la nutrition

Par exemple à Angers, le déploiement d'un répit à domicile et au sein du CHU pour permettre aux aidants de confier leur proche le temps de réaliser un examen ou un soin.

Par exemple à Trélazé, projet d'expérimentation d'un logement temporaire au sein de la résidence autonomie du CCAS, pour l'accueil de public (personnes âgées) en sortie d'hospitalisation.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

- Poursuivre et essaimer sur le territoire le plan de lutte contre l'isolement mis en place par la Ville d'Angers et son CCAS, s'articulant autour de 5 axes:
 - Sensibiliser et embarquer le grand public, les commerçants, les professionnels médico-sociaux dans le repérage, l'alerte et l'orientation
 - Former les citoyens et tous les acteurs sensibilisés au repérage des fragilités en lien étroit avec le CHU
 - Déetecter les « invisibles », c'est-à-dire les seniors isolés à domicile par des actions d'aller vers
 - Coordonner un réseau d'acteurs de veille des seniors isolés
 - Accompagner progressivement les personnes détectées vers les actions de prévention collectives

- Sensibiliser les bailleurs et le public sur la cohabitation intergénérationnelle
- Coopérer avec les maisons de quartier pour agir en proximité avec les seniors
- Favoriser des temps de lien social: fête et repas de quartier, ...

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap

- Mettre en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap
- Orienter les enfants faisant l'objet d'un repérage des difficultés en lien avec un éventuel handicap, par les professionnels et les médecins des établissements d'accueil des jeunes enfants, pour établir un diagnostic et un accompagnement adapté, en partenariat avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Maine-et-Loire (groupe VYV)
- Réaliser des bilans réguliers pour les enfants bénéficiant de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Mettre en œuvre des dispositifs qui permettent un accompagnement adapté et de qualité des enfants porteurs de handicap, avec le livret d'accueil des enfants à besoins spécifiques:
 - Centraliser les informations nécessaires à l'accompagnement de l'enfant
 - Le suivre dans ses différents lieux de vie et de socialisation jusqu'à l'adolescence
 - Mettre en place des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) dès la prescription d'une prise en charge médicamenteuse et des Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA)

Soutenir les projets des associations en matière d'accueil et d'accompagnement inclusif

Par exemple à Angers, la création d'une MAM « les Inventuriers » avec l'accueil jusqu'à 9 enfants âgés de 2 à 7 ans porteurs de handicap mental, pour permettre leur socialisation, le répit parental et la possibilité pour les parents d'exercer une activité professionnelle.

2.6. Assurer la propreté et l'hygiène des espaces publics

Lutter contre les dépôts sauvages de déchets

Par exemple à Trélazé, création d'une « brigade verte » composée de deux agents et mobilisable dès la détection, par les riverains ou la collectivité, de dépôts sauvages, points d'apport volontaires surchargés, etc.

Renforcer la politique de protection animale pour préserver les conditions de salubrité aux abords des espaces de vie

Poursuivre la prévention et la gestion raisonnée des populations nuisibles (pigeons, rats, souris, ...)

- Développer et renforcer des actions de sensibilisation pour favoriser les bons gestes qui permettent de limiter la prolifération des espèces nuisibles
- Poursuivre les efforts d'Angers Loire métropole en matière de lutte contre les frelons asiatiques

2.7. Préparer le territoire aux alertes et aux crises sanitaires

Actualiser, favoriser l'appropriation des plans communaux de sauvegarde par les acteurs publics

- Élaborer un plan intercommunal de sauvegarde
- Concevoir et mettre en œuvre des plans de prévention d'inondations

- Faire face aux fortes chaleurs:

- Concevoir et mettre en œuvre un plan fortes chaleurs à l'échelle communale et/ou intercommunale
- Mobiliser des bénévoles d'associations, des collectifs, des agents de Surveillance de la Voie Publique, ... pour accompagner les personnes vulnérables en cas de fortes chaleurs
- Développer une approche spécifique sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Lutter contre la diffusion des maladies vectorielles (exemple: moustique-tigre)

3. PROMOUVOIR LA PRÉVENTION, L'ÉDUCATION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

De nombreux acteurs se mobilisent depuis longtemps sur le territoire du contrat local de santé pour favoriser la santé des habitants.

Il s'agit de promouvoir plus encore la prévention pour faire évoluer les comportements et améliorer la santé des habitants.

Permettre l'interconnaissance entre élus et acteurs de la prévention et du soin, conforter les synergies, en créer de nouvelles, coordonner les acteurs et les actions en matière de prévention et de promotion de la santé, sont des enjeux prégnants.

3.1. Diffuser des messages et des outils de prévention pour faire évoluer les comportements et améliorer la santé des habitants

Contribuer à faciliter l'accès de la population à la littératie en santé

La littératie en santé est la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé.

Concevoir des nouveaux messages et outils de prévention

- Concevoir une identité visuelle SANTÉ, identifiée par le grand public pour diffuser des messages de prévention primaire
- S'intéresser en particulier aux enjeux émergeants du portrait santé du territoire, à savoir les maladies chroniques, les addictions, la santé mentale, la grossesse, la maternité, la paternité, la parentalité, ...

Promouvoir les actions des acteurs locaux en matière de prévention, d'éducation et de promotion de la santé

- Réaliser des campagnes d'information sur la vaccination
- Conduire des actions de promotion de la santé, de dépistage

Soutenir les communes souhaitant développer des projets de prévention, d'éducation et de promotion de la santé et faciliter leur accès aux kits de communication

Par exemple:

Les campagnes de Santé Publique France: moi(s) sans tabac, plan anti chutes, dépistage du cancer du sein, ...

La campagne nationale « mon bilan santé » par tranche d'âge: 18/25 ans, 45/50 ans, 60/65 ans, 70/75 ans

Les outils de Psycom, du Centre de Ressources Handicap Psychique, du Céréma, ...

3.2. Intégrer la santé dans la politique éducative locale pour aider les enfants à la prise en charge de leur santé dès le plus jeune âge

Sensibiliser les parents et les enfants aux bonnes pratiques de santé

- Conduire des actions en faveur de la santé, de la prévention du décrochage scolaire, du soutien à la parentalité, des actions culturelles, sportives et de loisirs

Sensibiliser les acteurs éducatifs aux messages de santé à véhiculer aux enfants

Développer des politiques « sport santé » en faveur des enfants scolarisés dans ses écoles maternelles et élémentaires, pour répondre aux recommandations de l'OMS

Favoriser la sociabilisation par les interactions sociales

- Favoriser la construction d'une estime de soi en apprenant à maîtriser ses émotions, en favorisant la collaboration entre les enfants et le partage à travers les activités périscolaires
- Agir sur les valeurs liées à l'égalité fille/garçon, la solidarité, le respect des différences et la laïcité, pour participer au développement des compétences d'interaction et d'intelligence sociale des enfants
- Déployer les programmes de réussite éducative en proposant aux enfants un suivi global et personnalisé, ainsi que la mise en place d'actions hors temps scolaire

Développer des activités périscolaires au sein des écoles et des accueils de loisirs en associant des partenaires locaux pour « parler de santé » (sommeil, alimentation, hygiène, pratique d'une activité sportive, usage des écrans, ...)

Par exemple à Angers, la mise en place du « Savoir Rouler à Vélo » pour les classes de CM2 ou de CMI, plus de soixante classes par an participent à cette opération, visant à l'apprentissage du vélo en ville

Par exemple à Trélazé, plus de 200 enfants suivent la formation « Savoir Rouler à Vélo » chaque année, dont l'objectif initial est de permettre à tout élève entrant en 6^{ème} d'être en capacité physique de se déplacer en vélo dans ses déplacements quotidiens.

Intégrer les rythmes de l'enfant dans l'offre d'accueil pour créer un environnement bienveillant, respecter les rythmes naturels, optimiser les potentiels d'apprentissage et favoriser l'épanouissement des enfants

3.3. Intégrer la santé dans le projet éducatif des Établissements municipaux d'Accueil du Jeune Enfant

Accompagner les professionnels au repérage des enfants avec des besoins spécifiques en santé, lors des visites d'entrée en crèches ou en lien avec la PMI (Par exemple : suivi vaccinal, repérage de troubles du développement ou du handicap en vue d'orientation le cas échéant)

Former des référents santé à l'accueil et à l'inclusion des enfants dans les structures collectives

3.4. Favoriser la pratique autonome d'une activité physique et sportive à tous les âges de la vie

Promouvoir les bénéfices d'une pratique régulière d'une activité physique et sportive, auprès des professionnels médicaux et paramédicaux, ainsi que du grand public

Favoriser et promouvoir les mobilités douces

- Recenser et diffuser tous les lieux favorisant les activités physiques, dont les activités physiques adaptées (maisons sport santé, lieux de pratique d'activités physiques adaptées, parcours santé, ...)

Par exemple à Angers:

Les parcours santé du Lac de Maine, jalonné d'arrêts avec des équipements de fitness en plein air (2,5 kms), le sentier sportif de l'étang St Nicolas, équipé de barres de traction, d'appareils de musculation, de parcours de marche et de course (de 5 à 8 kms), ...

Des Angers Stadium dans tous les quartiers de la Ville en accès libre permettant la pratique de sports collectifs

Des plaines sportives et des espaces sportifs de proximité (type city stades) d'équipements de Fitness multifonctionnel.

Par exemple à Trélazé:

La Commune de Trélazé s'est dotée depuis 2022 d'une stratégie mobilité dite "CASE" (Connecter, Avancer, Sécuriser, Éduquer) visant à développer une politique de mobilité durable et inclusive, en accord avec les orientations du PLUi d'ALM et les besoins de la commune.

Cette stratégie s'appuie notamment sur:

- Un panel de services et de dispositifs de promotion de la pratique cyclable:
 - L'aide à l'achat des équipements de vélo d'un montant maximum de 75 €. Depuis le lancement du dispositif en 2022, 99 foyers ont bénéficié de cette aide,
 - Savoir rouler à vélo est une formation pour les écoles publiques de Trélazé. Depuis 2022, environ 200 enfants suivent la formation chaque année,
 - Forfait mobilité durable (FMD) existant depuis 2023,
 - Action de « remise en selle » de publics en difficulté, par exemple des habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
 - En perspective, le développement d'une offre d'achat, de location et de réparation de vélo, actuellement lacunaire sur la commune.
- Un effort accru sur les aménagements cyclables:
 - Déploiement d'infrastructures cyclables visant à connecter les pôles générateurs de flux (mairie, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels...),
 - Installation de dispositifs de stationnement cyclables (abris-vélos et arceaux), avec à ce jour 550 places de stationnements existantes pour un objectif de 770 places.

Par délibération du 21 mars 2025, la Commune a engagé l'élaboration d'un schéma directeur des aménagements cyclables, selon une démarche concertée et participative, avec notamment la participation de 5 % de la population trélazéenne par questionnaire.

- Améliorer les abords des écoles en encourageant les mobilités douces et aménager des parcs vélos sécurisés dans les écoles (dans le cadre du plan vélo)
- Développer des signalétiques de promotion des mobilités actives, telles que « 10 minutes de marche de l'école à la bibliothèque »
- Valoriser les travaux des instances de démocratie locale quand les habitants s'emparent des aménagements d'espaces ludiques et sportifs
- Accompagner et faciliter les activités physiques

Par exemple à Angers, pour les grands événements sportifs organisés par la Ville:

Installation de parking à vélos pour inciter les pratiquants et le public à venir à vélo (ex: championnat de France Élite d'athlétisme – Cross du Courrier)

Par exemple à Trélazé:

Expérimentation du dispositif « Rue des écoles » pour deux écoles et groupes scolaires publics, visant, par la piétonisation des abords des sites, à sécuriser les enfants arrivant et partant de l'école, favoriser la pratique de la marche et du vélo pour les parents et les enfants et à apaiser les abords immédiats des établissements (moins de bruit, de gaz d'échappement, de stress lié au partage des espaces entre piétons et voitures, etc.). Plus de 330 enfants concernés.

3.5. Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité

Veiller à l'articulation entre les ambitions du Plan Alimentaire Territorial et celles du Contrat Local de Santé pour développer de nouvelles actions

Favoriser l'accès à une aide alimentaire saine, équilibrée, locale et durable et soutenir les initiatives

- Promouvoir les outils de type cuisines mobiles ou de proximité

- Soutenir les initiatives associatives telles que les interventions de Solidarifood, Resto Troc, ...
- Soutenir la poursuite des outils d'éducation à l'alimentation saine
- Soutenir et coordonner les projets par les pairs ou pour les jeunes de distribution alimentaire, d'anti gaspillage et de sensibilisation au bien manger sur le Territoire angevin. Création d'un comité de pilotage présidé par Mr Kirschner, Adjoint à la Jeunesse et Vie étudiante. Avec Cop1, Fé2A, autres associations étudiantes, secours populaire, solidarifood, croq étudiants, resto du Cœur...
- Valoriser les actions des Centres Communaux d'Action Sociale en matière d'aide alimentaire

Par exemple, la caisse à santé de la Direction Santé Publique de la Ville d'Angers

Par exemple, à Trélazé:

- *Mise en place d'un dispositif « petits déjeuners à l'école », pour tous les enfants en maternelle de l'école Gérard Philipe (située en quartier prioritaire de la politique de la ville), avec pour objectif la sensibilisation à une alimentation saine, équilibrée, avec la participation des parents sur certains ateliers.*
- *Création d'un self « Mission zéro déchet » à l'école maternelle et élémentaire Florence Arthaud, pour développer l'autonomie de l'enfant, sa sensibilisation à une alimentation équilibrée et aux enjeux écologiques.*

Favoriser l'installation de commerces « de bouche », locaux et artisanaux

S'assurer du respect des recommandations alimentaires des enfants de 0 à 3 ans dans les lieux de restauration collective

- Accompagner et soutenir les projets des communes qui renforcent l'accès à une alimentation biologique et locale en restauration collective

Déployer des démarches d'agriculture urbaine pour développer la biodiversité, la nature en ville et la cohésion sociale en mobilisant les habitants, les associations, les écoles, ...

Par exemple, la conduite de démarches de type « Cultivons notre terre » dans le cadre de l'appel à projets national de l'ANRU « quartiers fertiles » pour les quartiers de Belle Beille et Monplaisir à Angers).

3.6. Soutenir le déploiement des programmes de développement des compétences psychosociales de la population

- **Prévenir des consommations et des comportements à risque**
- **Prévenir des violences sexistes et sexuelles**

Par exemple, à Trélazé, campagne de formation des agents de la ville et des partenaires locaux à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

- **Lutter contre le harcèlement scolaire et favoriser le bien-être et la réussite éducative**
- **Soutenir et développer des formes adaptées pour le public jeunes (théâtre forum, escape game, ...) pour les interpeller et les sensibiliser**

3.7. Favoriser et renforcer les collaborations entre les acteurs de la santé du territoire : Ville, Hôpital, secteur médico-social et accompagnement social

- **Installer et animer une conférence des acteurs de la santé du territoire communautaire pour favoriser l'interconnaissance des projets et faire émerger les enjeux susceptibles d'améliorer la santé de la population**
- **Mettre en réseaux des acteurs pour agir sur une problématique locale spécifique : accompagnement des parcours santé complexes, soutien aux innovations, ...**
- **Coordonner les interventions**

3.8. Aider les acteurs du territoire à prévenir les addictions alcool, tabac, drogues, médicaments, écrans, jeux d'argent, ... à tous les âges de la vie

- **Sensibiliser les professionnels et les bénévoles au Repérage Précoce à Intervention Brève (RPIB) pour agir auprès des publics, afin de prévenir les complications ou les dommages liés à une consommation ou à un usage nocif**
- **Conduire des actions ciblées**
 - Accompagner au sevrage tabagique et instaurer des espaces publics sans tabac
 - Informer sur les impacts des écrans et des usages non raisonnés des réseaux sociaux
 - Informer et sensibiliser sur les impacts des conduites à risque
- **Promouvoir l'éducation thérapeutique**
- **Soutenir les parentalités**
 - Soutenir les parents en situation d'addiction
 - Promouvoir les consultations prénatales pour les pères
 - Organiser des temps d'information thématiques auprès des parents dans les crèches municipales, ...
 - Renforcer les lieux « ressource » pour les parents
- **Veiller à la bonne application de la réglementation auprès des commerçants sur l'affichage et la vente d'alcool**

4. GARANTIR UN ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Il s'agit d'organiser l'offre de premier et de second recours aux soins du territoire, de soutenir la démographie médicale, de la conforter et la stabiliser, de développer l'offre de proximité, d'améliorer l'accès aux soins et aux droits des publics les plus fragiles et d'améliorer la coordination des interventions des différentes structures et professionnels.

4.1. Favoriser l'accès à l'information en santé, aux droits et aux soins

- **Favoriser l'accès à l'information et aux droits en santé**
 - Accompagner les associations sur ce champ d'accès au droit (CLCV)
 - Promouvoir les dispositifs d'accès aux droits :
 - Accompagner l'accès aux droits, l'usage du numérique en santé en investissant les lieux fréquentés par la population: hôtel de ville, relais mairie, le J Angers Connectée Jeunesse, maison France services, maisons de quartiers, distributions alimentaires, ...)
 - Soutenir les actions, d'aller-vers, en particulier les personnes les plus fragiles: personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité sociale, ...
 - Mettre en valeur et soutenir les dispositifs et les expériences qui « vont vers » les usagers, tels que la médiation santé, les réponses accompagnées, la gestion de cas complexes, la pair-aidance, les approches communautaires, les référents santé, ...
 - Veiller à réduire la fracture numérique
 - Accompagner l'usage du numérique en santé en proposant de la médiation administrative et numérique en proximité (relais-mairie ou autres structures de proximité)
- **Favoriser l'accès aux soins**
 - Informer les populations en particulier les plus vulnérables

Par exemple:

Interventions de la PASS mobile du CHU sur des stationnements illicites pour faciliter l'accès aux soins, répondre aux questionnements des voyageurs en matière de santé, apporter des conseils en matière de santé

Intervention de la PASS sur les sites bidonvilles, conjointement avec les médiateurs sociaux associatifs. En effet, en contexte épidémique (hépatite A, coqueluche), l'action de la PASS mobile permet de:

- *Coordonner les mesures de prévention et vaccination,*
- *D'assurer une fonction de veille sur les besoins en santé,*
- *D'assurer le suivi des situations complexes (pathologies multiples, refus de soin, déni, absence de soutien...),*
- *D'informer et d'orienter les personnes vers les structures de santé, dont la PASS du CHU pour celles dont les droits à l'assurance maladie sont incomplets.*
- Informer les acteurs locaux sur les possibilités d'accueil du Point Accueil Santé Solidarité (PASS) du CCAS d'Angers, des personnes en situation de grande précarité résidant dans des communes limitrophes d'Angers pour bénéficier d'une diversité de prestations (douche, lingerie, d'accès aux droits, permanences médicales, de soins infirmiers, d'écoute psychologique, d'ostéopathie, de podologie, ...),
 - Étudier l'opportunité d'installer des antennes du PASS à la périphérie d'Angers avec la présence d'axes de transport
- Encourager les démarches d'aller-vers des professionnels de PMI à travers des temps de présence réguliers, des interventions à domicile, tout particulièrement sur les aires d'accueil des gens du voyage, les stationnements illicites et les bidonvilles
- Pérenniser les dispositifs de médiation santé existants et développer des projets de médiation santé tournés vers des publics spécifiques (voyageurs en stationnement illicite, ...)

- Développer des réseaux d'acteurs santé / social mobile et mobilisable sur de l'aller vers pour agir sur les situations de grande précarité, de problématique de santé mentale, d'handicap, de pratiques addictives, notamment dans des lieux de vie
- Promouvoir le recours à l'interprétariat (téléphonique ou présentiel) par les professionnels de santé, tant au sein de l'hôpital qu'en médecine de ville

Par exemple :

La convention régionale avec l'Union régionale des médecins libéraux qui facilite l'accès gratuit à un service d'interprétariat téléphonique mérite d'être davantage connue pour être davantage utilisée. Il s'agit de l'un des principaux freins dans l'accès secondaire aux soins pour les personnes étrangères allophones en situation précaire.

- **Identifier les freins à l'accès aux soins**
- **Faciliter les déplacements et les mobilités vers les professionnels et les structures de soins**
 - Soutenir le transport solidaire pour faciliter l'accompagnement vers les services de soin
 - Mettre en place ou renforcer des dispositifs et actions spécifiques (UFSBD, IRS, unités mobiles...), pour certains publics tels que les étudiants, les personnes âgées, les adolescents, les jeunes, ...
 - Encourager l'utilisation des véhicules CITIZ par les professionnels pour accompagner les personnes à leurs RDV
- **Proposer une autoévaluation de la santé aux habitants une fois par an via les outils d'information des communes (par exemple : évaluer sa qualité de vie)**
- **Réaliser des enquêtes santé auprès de la population**
- **Développer la médiation en santé**

4.2. Développer l'offre de soin

• Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire pour répondre aux besoins de la population

- Incrire la préoccupation santé dans les projets urbains et les polarités de services
- Améliorer les conditions d'exercice de l'offre de santé

• Favoriser les collaborations ville/hôpital

• Faciliter les exercices coordonnés sur notre territoire en lien avec l'Agence Régionale de Santé et l'assurance maladie

- Faciliter la mise en place d'équipes de soins primaires, de maisons de santé pluriprofessionnelles, de communautés professionnelles territoriales de santé, ...

• Encourager, faciliter, expérimenter et évaluer de nouvelles formes d'exercice permettant de dégager du temps « médecin »

- Faciliter la mise en place des infirmiers en pratique avancée, des assistants médicaux, des protocoles de délégation d'actes entre médecins/pharmacien, médecins/ infirmiers, ...

• Améliorer l'accessibilité de l'offre à certains soins

- Favoriser l'accès aux soins dentaires
- Favoriser l'installation de centres de santé permettant l'accès aux soins et l'estime de soi

Par exemple à Angers :

La création de centres de santé regroupant une dizaine de professionnels en centralité: pôles santé « Europe » à Monplaisir et pôle santé « Beaussier » à Belle-Beille

L'installation du centre de santé gynécologique Maison Olympe et son pôle estime de soi, installé près de la Place de l'Europe à Monplaisir à Angers

5. MIEUX CONNAÎTRE LA SANTÉ MENTALE DE LA POPULATION POUR MIEUX L'ACCOMPAGNER

Le CLS est aussi une opportunité pour réunir les élus locaux, l'Agence Régionale de Santé, la psychiatrie, les représentants d'usagers, les aidants et les acteurs sociaux et médico-sociaux pour coconstruire des stratégies, des dynamiques, des partenariats et des réponses aux besoins locaux en santé mentale.

5.1. Promouvoir la santé mentale auprès de tous les publics

- **Sensibiliser et informer les élus, les professionnels, les bénévoles et les habitants sur la santé mentale et ses déterminants**
- **Étudier l'opportunité de mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale**
- **Relayer les campagnes de promotion de la santé mentale (Semaines d'Information sur la Santé Mentale, la Journée Nationale de Prévention du Suicide, ...)**

5.2. Faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux soins

- **Connaître et faire connaître les dispositifs en faveur de la santé mentale**
 - Produire un état des lieux des acteurs et des actions
 - Produire des outils d'information de la population
 - Développer des outils d'information adaptés aux publics jeunes notamment par le centre information Jeunesse de la Ville d'Angers et ses partenaires ou en s'appuyant sur les espaces dédiés aux publics jeunes dans les communes d'Angers Loire Métropole
- **Connaître et partager les actions conduites par les acteurs de la santé et de la santé mentale**

- Améliorer la prise en charge des situations de crise et d'urgence
- Diversifier l'offre de soins
- Élargir le panel de prise en charge
- Faciliter les retours à domicile des patients

5.3. Favoriser le repérage précoce des difficultés de santé mentale

- **Soutenir les actions d'aller-vers les populations et notamment les plus fragiles**
- **Faire connaître les lieux ressources en santé mentale auprès des élus, des professionnels, des bénévoles et des habitants**
- **Renforcer les dépistages et la prévention précoce en mobilisant et sensibilisant un grand nombre d'acteurs**
 - Sensibiliser et informer les professionnels de l'accueil, de l'information et de l'orientation au repérage des précarités, des vulnérabilités et des troubles psychiques
 - Sensibiliser certaines catégories d'agents intervenant sur l'espace public (Police Municipale, Agents de Surveillance de la Voie Publique, référents cadre de vie, ...) à:
 - La précarité et la vulnérabilité de certains publics pour prendre en charge les situations spécifiques et sensibles (Diogène, personnes isolées, décès à domicile, ivresse publique et manifeste, squat avec puces, individus atteints de la tuberculose, ...)
 - La maladie d'Alzheimer et aux risques encourus par les malades sur l'espace public, afin d'adopter les bons gestes réflexes, en ayant recours à l'expertise de France Alzheimer et de médecins gériatres
 - Mobiliser l'expertise de certains agents de la Fonction Publique Territoriale, au fait de la santé mentale, pour intervenir à l'Université et dans les écoles pour permettre aux étudiants d'être sensibilisés aux risques (alcool, stupéfiants, violences sexistes et sexuelles, harcèlement, ...)
- **Mettre en place des cellules de veille**

pour mieux coordonner les interventions s'agissant des situations préoccupantes

- **Mettre en œuvre la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPSD) et les Stratégies locales (communales) de sécurité et de prévention de la délinquance ciblant cette thématique**
 - Aller vers les personnes présentant des vulnérabilités, des troubles psychiques (sans domicile fixe, marginaux et jeunes migrants, ...) et les personnes victimes, pour faciliter le repérage et l'orientation vers les acteurs compétents, fluidifier les circuits d'information et gagner en réactivité d'intervention

• Développer les formations sur les gestes de premiers secours en santé mentale

- Proposer tout au long du CLS ces formations pour les acteurs jeunesse qui sont touchés par un turnover important et qui accompagnent un public particulièrement vulnérable en matière de santé mentale

5.4. Renforcer la coordination des acteurs et soutenir les réseaux pour les pérenniser

• Identifier les réseaux d'acteurs existants

• Favoriser la rencontre des acteurs et le partage des pratiques

- Renforcer les échanges entre acteurs jeunesse et acteurs de la santé notamment dans le cadre des commissions jeunesse ou autres instances communales intervenant sur ce sujet

• Impulser des actions favorisant leur travail en commun et leur coordination

• S'appuyer davantage sur la richesse du réseau associatif, pour agir en faveur de la santé mentale des personnes en situation de souffrance ou de handicap psychique

- Faire connaître les projets et les actions, portés par les associations intervenant dans le champ de la santé mentale, favorisant les déterminants de la santé mentale, tels que les permanences de soutien aux familles, les cafés-rencontres,

les actions individuelles et collectives de lutte contre l'isolement et d'encouragement au lien social (Groupes d'Entraide Mutuelle – GEM)

5.5. Favoriser l'accès au logement des personnes en situation de souffrance ou de handicap psychique

• Produire du logement adapté (petits logements, lieux d'hébergement temporaire, logements individuels et collectifs thérapeutiques, habitat inclusif, ...)

• Soutenir les bailleurs dans l'accompagnement des locataires en situation de souffrance psychique ou de vulnérabilité liée à l'âge

- Soutenir les bailleurs en cas de difficultés générées par le vieillissement de locataires en souffrance psychique (conflits de voisinage, insalubrité, Diogène, alcoolisation, isolement, solitude, perte d'autonomie et dépendance, ...)

- Informer les professionnels des bailleurs sur les démarches, dispositifs, structures de soins et actions en faveur de la santé mentale sur le territoire

- Doter les professionnels en primo-compétences pour évoquer la santé mentale (repérage, aide à la formulation et orientation vers le soin, ...)

- Créer les espaces d'échanges, de soutien et de régulation

- Renforcer la coordination des interventions des bailleurs et des professionnels de l'accompagnement sanitaire et social

6. ANIMER LE RÉSEAU DES ACTEURS ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS

Pour être traduit en actions, le Contrat Local de Santé doit tout d'abord se doter d'une gouvernance et d'une personne ressource identifiée par tous les acteurs, un coordonnateur du Contrat Local de Santé. Les forces vives locales doivent être largement mobilisées, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs. Des enjeux de visibilité et de lisibilité des actions mises en œuvre et d'évaluation du Contrat Local de Santé sont également à l'œuvre.

6.1. Organiser la gouvernance du Contrat Local de Santé

- **Installer un comité de pilotage**
- **Installer un comité technique**
- **Recruter un coordonnateur du Contrat Local de Santé d'Angers Loire Métropole pour animer le réseau des acteurs et suivre l'avancée du plan d'actions**

6.2. Associer les forces vives locales des communes désireuses de s'engager dans la mise en œuvre du plan d'action du Contrat Local de Santé

- **Compter sur un ensemblier de partenaires fortement engagés en faveur de la mise en œuvre du plan d'actions, du financement et de la concrétisation des actions**
- **Désigner des acteurs pour animer chaque axe du plan d'actions**
- **Nommer des référents politiques et techniques santé dans chaque commune, relais d'information de l'ensemble des élus et des habitants, en proximité**

6.3. Rendre visible et lisible l'action du réseau des acteurs locaux engagés dans la mise en œuvre du Contrat Local de santé

- **Créer un portail internet du CLS permettant de valoriser les répertoires existants, les dispositifs de prévention, les projets conduits sur le territoire et toutes les initiatives**
- **Maintenir la newsletter du CLS en faveur des partenaires, des bénévoles et des professionnels et la perfectionner en termes de contenus et de cibles**
- **Définir des priorités annuelles et s'engager dans la mise en œuvre de 2 ou 3 actions phares par an**
- **Renforcer la visibilité du CLS et des actions concrètes mises en œuvre pour les faire connaître avec une communication spécifique et dédiée**

6.4. Réaliser une évaluation à mi-parcours pour réajuster et réorienter au besoin

PARTIE 6

Les modalités de mise en œuvre du CLS

1. LA DURÉE ET LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq années, à compter de sa date de signature.

2. LA RÉVISION DU CONTRAT

Le CLS fera l'objet chaque année d'un bilan, sous la forme d'un rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) est adopté avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire du CLS aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au CLS.

3. LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI, LE FINANCEMENT ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT

L'Agence régionale de santé s'engage à:

- Participer à la démarche dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé,
- Participer aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique),
- Co-financer des actions sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées, notamment dans le cadre de l'appel à projets annuel du CLS,
- Co-financer la coordination du CLS à hauteur de 50 % avec la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole,
- Participer indirectement au déploiement

du CLS par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire du CLS et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

La communauté urbaine Angers Loire

Métropole s'engage à:

- Créer les conditions d'un engagement des communes dans la mise en œuvre des orientations du CLS,
- Réaliser un diagnostic des besoins en santé du territoire et de la population,
- Mobiliser les acteurs dans leur ensemble pour proposer le document cadre du CLS et un plan d'actions validé par les signataires,
- Mettre en œuvre le plan d'actions du CLS avec l'appui des partenaires institutionnels et associatifs du territoire, ainsi que les communes de la Communauté urbaine,
- Coordonner, animer, suivre et contribuer à l'évaluation du Contrat Local de Santé, avec l'appui du coordonnateur du CLS,
- Co-financer les actions notamment dans le cadre de l'appel à projet annuel du CLS,
- Co-financer la coordination du CLS à hauteur de 50 % avec l'Agence Régionale de Santé,
- Participer aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique),
- Promouvoir le CLS et l'action de l'ensemble des signataires.

Le présent CLS fera l'objet de points d'étape réguliers en comité de pilotage, afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches-action.

Pourront également y figurer des indicateurs de résultats qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des trois ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.

Les autres signataires du contrat local de santé d'Angers Loire Métropole s'engagent dans le cadre et le respect de leurs compétences et de leurs prérogatives à:

- Nommer des référents pouvant participer au CLS,
- Participer durablement aux instances décisionnelles du CLS et aux groupes de travail thématiques relevant de son champ d'action, chaque signataire pouvant être le référent d'une ou plusieurs actions,
- Mettre au service des objectifs du CLS ses ressources d'expertises pour faciliter le repérage des enjeux de santé à traiter et proposer des partenariats,
- Fournir des données qualitatives et quantitatives dans le respect de la réglementation pour le suivi et l'évaluation de la démographie médicale et paramédicale et de l'état de santé de la population,
- Faire le lien entre les projets du CLS et ses propres possibilités d'accompagnement,
- Veiller à la cohérence de ses propres financements attribués en lien avec le CLS,
- Participer au financement des actions notamment dans le cadre de l'appel à projets annuel du CLS
- Faire la promotion du CLS au sein de son institution et en direction de ses partenaires, communiquer sur le CLS au sein de ses équipes,
- Participer à l'évaluation du CLS pour ce qui relève de son intervention.

4. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

4.1. Le comité de pilotage

La gouvernance politique du Contrat Local de Santé prévoit la désignation d'un Maire, membre du Conseil de Communauté, pour présider le Contrat Local de Santé.

Le comité de pilotage est constitué de représentants de:

- La Préfecture,
- La délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,
- L'Éducation nationale,
- Le Président du Conseil Local de Santé,
- De représentants des Maires des communes d'Angers Loire Métropole,
- Le CIAS,
- La CARSAT,
- La CAF,
- Le département de Maine-et-Loire,
- La CPAM,
- La MSA,
- Le CHU,
- L'ICO,
- Le CESAME,
- L'UNAFAM,
- Promotion santé
- Des représentants des acteurs de la prévention,
- Des représentants des droits des usagers.

Il a pour mission de:

- Piloter le Contrat Local de Santé,
- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière,
- Suivre l'avancée du plan d'action et valider les ajustements éventuels (avenants),
- Valider le bilan de l'année précédente, les perspectives et orientations de l'année suivante,
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat,
- Veiller à la bonne articulation entre le CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire.

Il se réunit au minimum deux fois par an.

4.2. Le Comité technique

Il est composé de représentants des institutions et des acteurs de santé, du médico-social, associatifs engagés sur le territoire d'Angers Loire métropole pour la mise en œuvre opérationnelle du CLS.

Il a pour mission de:

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et avec les autres dispositifs programmatiques à l'œuvre sur le territoire,
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS,
- Suivre pour le compte du COPIL la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions,
- Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision,
- Contribuer à la démarche évaluative du CLS : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage. Il se réunit à minima tous les trimestres.

4.3. Le coordinateur du CLS

Le coordinateur du CLS est recruté par Angers Loire Métropole. Il est placé sous la responsabilité du Directeur de la Santé Publique de la Ville d'Angers et travaille en collaboration étroite avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Il a pour mission de:

- Animer le CLS et de faire le lien entre les différentes instances,
- Participer à la coordination des acteurs du contrat,
- Favoriser les échanges entre les acteurs locaux, animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales,
- Organiser les réunions du comité de pilotage et du comité technique,
- Préparer les supports utiles aux réunions,
- Accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du CLS,
- Veiller à la bonne articulation entre les actions,
- Assurer le suivi des indicateurs et proposer des outils d'évaluation du CLS,
- Concevoir et animer les outils de communication du CLS (site internet, newsletter, ...),
- Réaliser le rapport d'activité annuel,
- Promouvoir l'utilisation de l'outil d'Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé (OSCARS) auprès des partenaires porteurs d'actions dans le CLS.

LES SIGNATAIRES



PARTIE 7

Annexes

ANNEXE N° 1: BILAN DU CLS 2019/2024 PAR AMBITION

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe 1: appel à projets

- Collectivités territoriales: Angers Loire Métropole (PAT), Communes (Angers (Direction Santé Publique), Avrillé, Cantenay-Épinard, Les Ponts-de-Cé, Loire Authion, St Barthélémy d'Anjou, St Lambert la Potherie, Trélazé)
- Institutions: ARS, CPAM, Département, Éducation Nationale, Préfecture
- Associations: France Assos Santé, CTS, association Promotion Santé. UPE 2: PARCOURS DE SANTÉ

Groupe 2: parcours de santé

- Collectivités territoriales: Angers Loire Métropole (PAT), Communes (Angers (Direction Santé Publique), Avrillé, Écouflant, Écuillé, Loire Authion, Feneu, St Barthélémy d'Anjou, Trélazé, Verrières-en-Anjou)
- Institutions: ARS, ICO, CESAME, CHU, clinique St Sauveur, clinique St Joseph, CPAM, CRCDC, Département, Préfecture, UC-IRSA, groupe VYV
- Associations: France Assos Santé, Le Chillon CTS, UDCCAS, association Promotion Santé, UGECAM, QualiREL, Unicancer. E 3: COMMUNICATION

Groupe 3: communication

- Collectivités territoriales: Angers Loire Métropole (PAT), Communes (Angers (Direction Santé Publique), Cantenay-Épinard, Écouflant, Loire Authion, Ste Gemmes sur Loire, Trélazé, Soulaines-sur-Aubance)
- Institutions: ARS, AURA, CESAME, CHU, CPAM, UC-IRSA, UDAF 49, CRCDC, Département
- Associations: association Promotion Santé, France Assos Santé, Planning Familial, AFM Téléthon, ALIA, Angers Centre Animation, CLIC Aînés outre Maine, CLIC AOM, CLIC de Loir à Loire, association des Museaux pour des Maux, École des Parents Éducateurs, Sports pour Tous. SANTÉ MENTALE

Groupe 4: Conseil Local en Santé Mentale

- Collectivités territoriales: Angers Loire Métropole (PAT), Communes (Angers (Direction Santé Publique), Loire Authion, Trélazé)
- Institutions: CESAME, ALM
- Associations: UNAFAM

Groupe 5: qualité de l'air

- Collectivités territoriales: communes d'ALM
- Institutions: ARS, préfecture

AMBITION 1:

DÉVELOPPER, ACCOMPAGNER LA COORDINATION, L'INFORMATION, L'INNOVATION EN SANTÉ

Pour une appropriation des enjeux en santé par les élus, les professionnels et les habitants

Groupe 3

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	BILAN
Anticiper les enjeux de demain	Observer le territoire pour adapter l'offre en santé aux besoins	Définir une observation sur un sujet précis	Communication de l'étude de l'AURA sur « la santé dans le pôle Métropolitain » avec une restitution auprès des élus à l'Institut Municipal en 2020. Échange sur l'offre de santé sur le territoire et les difficultés d'accès aux soins avec l'ARS – La CPAM
Promouvoir, partager et diffuser une culture santé commune	Promouvoir la santé dans sa dimension globale dans les différents dispositifs et politiques publiques	Organiser une réunion annuelle santé associant élus et techniciens communaux	Journée « 1ère rencontre des villes d'ALM pour la santé » 23 juin 2022
Promouvoir, partager et diffuser une culture santé commune	Sensibiliser les élus à une approche en santé publique	Organiser des temps de sensibilisation auprès des élus	Intervention dans les instances ALM: commissions politiques, lettre d'info du CLS
Favoriser la participation des habitants dans le but de les rendre acteurs de leur santé	Impliquer les habitants dans la construction de recommandations et des besoins en santé	Expérimenter la mise en place de conférence citoyenne de santé sur le territoire ou une initiative similaire	Difficilement réalisable dans le contexte de pandémie. Action inscrite dans le prochain CLS
Partager les initiatives, les expériences pour améliorer les parcours	Créer de l'interconnaissance entre les professionnels autour de la thématique santé	Valoriser, repérer, faire connaître les espaces d'échanges, d'information et de partage de vécus en s'appuyant sur les associations et partenaires	En lien avec l'action de l'ambition 3: « Crée un support d'information sur les parcours de soins à destination des habitants ».
		Organiser un forum annuel santé pour les professionnels « une conférence métropolitaine »	Journée « 1ère rencontre des villes d'ALM pour la santé » 23 juin 2022
	Faciliter le repérage des ressources sur ALM, ville, quartiers, les acteurs référents, les dispositifs, les articulations	Créer une lettre d'info à destination des professionnels	4 Lettres d'info par an, ainsi qu'une édition spéciale (Covid-19 en 2020, Santé mentale en 2021). 1 groupe de travail actif pour la construction et pour l'évaluation de l'outil.
Partager les initiatives, les expériences pour améliorer les parcours	Faciliter le repérage des ressources sur ALM, ville, quartiers, les acteurs référents, les dispositifs, les articulations	Désigner un référent santé sur chaque commune	Action réalisée à optimiser lors du prochain CLS
		Créer un portail internet CLS permettant de valoriser les répertoires existants, identifier les dispositifs de prévention, présenter les projets sur le territoire	Se fait dans le cadre de l'action de l'ambition 3 « Crée un support d'information sur les parcours de soins à destination des habitants ».

AMBITION 2:

PROMOUVOIR LA SANTÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

Pour une prévention, éducation, permettant la santé des habitants du territoire quel que soit leur âge
Groupe 1

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	BILAN
Rendre les habitants acteurs de leur santé	Développer les compétences en santé et les compétences psycho sociales pour une meilleure connaissance de la santé à tous les âges de la vie	Favoriser les actions de prévention qui permettent d'aller vers les publics et notamment les plus éloignés de la santé	Appel à projets édition 2021 : coécriture en groupe de travail. Appel à projets en 2022, 2023 et 2024
		Développer et valoriser les formations existantes autour des compétences psychosociales	Non réalisée Devait être questionné avec l'IREPS sur les formations existantes et comment les valoriser.
Soutenir une démarche de prévention adaptée à tous les publics et tous les âges	Soutenir et développer des comportements favorables à la santé	Soutenir et développer la prévention par les pairs (ex. structures de proximité, adultes relais, des enfants ambassadeurs santé – lien avec les conseils municipaux des enfants)	Soutien financier en 2019–2020 des Noxambules : Participant à la politique publique de prévention des conduites à risque des jeunes menée par la Ville d'Angers. L'équipe des Noxambules intervient sur l'espace public en milieu festif ainsi qu'en journée, afin de prévenir et de réduire les risques. Soutien en 2022 du projet du Planning Familial « Ambassadeurs santé à la Roseraie » déposé au titre de l'AAP du CLS
		Proposer une auto-évaluation sur la santé aux habitants une fois par an sur les journaux, sites municipaux (ex: évaluer la qualité de vie)	Difficilement réalisable dans le contexte 2020–2022. Action à proposer dans le cadre du prochain CLS
Soutenir une démarche de prévention adaptée à tous les publics et tous les âges	Développer une politique de réduction des risques, de repérage et dépistage précoce	Lutter contre la sédentarité et favoriser l'activité physique	En lien avec l'action de l'ambition 3: « Créer un support d'information sur les parcours de soins à destination des habitants ».
		Porter des campagnes de réduction des risques avec ou sans produits (parents/enfants)	Journée « 1ère rencontre des villes d'ALM pour la santé » 23 juin 2022
		Sensibiliser les collectivités à une politique de réduction des risques	A mieux définir en fonction des besoins.
		Mettre en œuvre ou soutenir des actions de repérage et de dépistage précoce	Sauf dans le cas de relais d'informations via la lettre d'information. En lien également avec la fiche « Créer un support d'information sur les parcours de soins à destination des habitants » pour mieux informer sur le dépistage.
Favoriser une coordination des acteurs permettant la continuité du parcours de santé et éviter les ruptures	Promouvoir la prévention et la pluridisciplinarité, dans la formation initiale pour les futurs professionnels et la formation continue	Développer la participation de futurs professionnels à la mise en œuvre d'actions du CLS (service sanitaire, services civiques) et favoriser les stages par comparaison ou immersion	Travail en commun avec les CLS de Cholet et Mauges Communauté: réalisation d'un questionnaire à destination des internes de médecine sur leurs attentes et besoins sur le territoire.
	Favoriser l'inclusion et la déstigmatisation	Sensibiliser à l'accueil de la personne en situation de handicap (loi 11 février 2005) ou souffrance psychique	Sur le volet déstigmatisation: participation au collectif des Semaines d'Information en Santé Mentale et réalisation d'une édition spéciale « Santé mentale » de la lettre d'infos du CLS.

AMBITION 3:

GARANTIR UN ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Pour une offre de santé globale, coordonnée et accessible à l'ensemble des habitants

Groupe 4

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	BILAN
Renforcer une offre de santé efficiente et accessible sur le territoire	Améliorer les conditions de l'offre	Inscrire la préoccupation santé dans les projets urbains et les polarités de services	Travail collaboratif sur le long terme: collaboration avec le PAT dans le cadre de l'AAP sur le mieux manger, les filières, le manger local à moindre coût... Mise en lien avec le Pôle Transition écologique pour un projet sur la qualité de l'air dans les écoles avec l'association Alisée. Lien avec la direction environnement de la Ville d'Angers sur la question du bruit et le besoin d'identifier des « zones calmes ».
Promouvoir une politique inclusive en santé mentale	Informer, lutter contre la stigmatisation	Étudier l'opportunité de la mise en place d'un Conseil Local en santé mentale	3 porteurs: UNAFAM / CESAME / COLLECTIVITÉ: groupe de travail actif depuis mars 2021. Coécriture d'une note de cadrage. Plénière de lancement
		Mettre en lumière les semaines d'information de la santé mentale	Participation active aux SISM chaque année.
Favoriser l'accès à la santé pour tous	Favoriser l'accès aux soins et à la prévention pour les publics en situation de précarité	Identifier les freins à l'accès aux soins: réaliser une enquête sur Angers Loire Métropole	
	Accompagner l'accès vers les professionnels de santé	Mettre en valeur les dispositifs, expériences qui vont vers les usagers (ex : réponse accompagnée pour tous, gestion de cas complexes, médiateurs)	

AMBITION 3:

GARANTIR UN ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Pour une offre de santé globale, coordonnée et accessible à l'ensemble des habitants

Groupe 2

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	BILAN
Favoriser l'accès à la santé pour tous	Rendre lisible le système de santé et l'accès aux droits	Créer un support d'information sur les parcours de soins à destination des habitants	<p>Groupe de travail actif depuis fin 2020 auprès du Territoire Intelligent pour engager une étude des usages et des besoins d'information en santé sur ALM afin de créer un support cohérent et territorialisé.</p> <p>Une étude des usages a été lancée fin 2022 pour mieux comprendre ce que les habitants attendent et utilisent comme informations de santé.</p>
		Promouvoir les dispositifs d'accès aux droits	En réflexion dans le cadre de l'action « Créer un support d'information sur les parcours de soins à destination des habitants »

AMBITION 4:

DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ET DES TERRITOIRES FAVORABLES À LA SANTÉ

Pour des déterminants environnementaux et de cadre de vie impactant positivement la santé

Groupe 1

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	BILAN
Habitat et logement	Sensibiliser les acteurs du logement à la qualité de l'habitat	Former au repérage des logements en précarité énergétique et permettre d'orienter	
		Sensibiliser les syndicats, gestionnaires bailleurs sur la qualité de l'air	
	Améliorer les conditions de logements et « du rester à domicile »	Sensibiliser sur les possibilités d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et faire connaître les dispositifs	Programme d'Amélioration de l'habitat
		Prévenir les accidents domestiques	

AMBITION 4:

DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ET DES TERRITOIRES FAVORABLES À LA SANTÉ

Pour des déterminants environnementaux et de cadre de vie impactant positivement la santé

Groupe 5

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	BILAN
Qualité de l'environnement physique intérieur et extérieur des équipements	Améliorer la qualité de l'air dans les établissements scolaires ou de loisirs (pollution chimique et radon)	Sensibiliser les enfants, les professionnels techniques, les intervenants pédagogiques et les personnels d'entretien	Groupe de travail lancé en fin 2019 pour penser la qualité de l'air et la mise aux normes sur la surveillance de la qualité de l'air des ERP recevant du jeune public. Proposition d'une offre de stage pour accompagner à la mise aux normes dans les communes d'ALM qui a été annulée avec le confinement.
	Améliorer la qualité de l'air et du niveau sonore sur ALM	Faciliter l'information sur la qualité de l'air pour les habitants pour les rendre acteurs	Construction d'un projet avec ALISEE pour des « défis classes Énergie + » où l'association pourrait intervenir dans deux écoles d'ALM pour sensibiliser à la question de l'énergie, de l'environnement, de la qualité de l'air et des impacts sur la santé.
Qualité de l'environnement physique intérieur et extérieur des équipements	Améliorer la qualité de l'air et du niveau sonore sur ALM	Penser des aménagements permettant de réduire les nuisances sonores	Intégration du CLS dans une étude sur les « zones calmes sur ALM » en lien avec le service Environnement et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), action non aboutie malgré l'intérêt.
Cadre de vie	Faciliter les activités physiques et sportives afin de favoriser la pratique autonome	Rendre lisibles et attractifs les escaliers dans les bâtiments et les Etablissements Recevant du Public	
		Communiquer sur les parcours forme sport santé	Sauf dans le cas de relais d'informations via la lettre d'information.
	Un urbanisme favorable à la santé ou facile à vivre	S'appuyer sur un réseau de référents accessibilité à l'échelle des communes pour un confort d'usage (sécurité, proximité), habitat inclusif	Cet objectif intègre les enjeux autour des polarités de services et les modalités de déplacement déjà travaillé dans le cadre de programmes portés par ALM.
Alimentation	Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité.		Cet objectif intègre les enjeux autour de l'alimentation déjà travaillés dans le cadre du projet Alimentaire Territorial par ALM. Dans le cadre de l'axe Nutrition de l'Appel à projets du CLS de 2021 à 2024
Habitat et logement	Sensibiliser les habitants à « Habiter son logement » : promouvoir un habitant, acteur favorable à sa santé	Informier sur les produits mobiliers et matériaux (bulletins municipaux etc.)	
		Sensibiliser aux gestes, aux bonnes pratiques, pour entretenir et utiliser son logement et informer sur les acteurs ressources (bulletins municipaux, journaux de quartier)	

ANNEXE N° 2: BILAN DES ACTIONS DES APPELS À PROJETS

ANNÉE	AMBITIONS	ACTIONS
2021	<p>Développer, accompagner la coordination, l'information et l'innovation en santé</p> <p>Promouvoir la santé tout au long de l'année</p> <p>Garantir un accès à la santé pour tous</p> <p>Développer un environnement et des territoires favorables à la santé</p>	<p>Les jeudis de l'addictologie</p> <p>Ateliers culinaires autour des fruits et légumes moches</p> <p>La fabrique à nourrir Ateliers nutrition</p> <p>Sportez-vous bien santé vous mieux</p> <p>Création d'une plaquette d'informations à destination des écouflantais</p> <p>Accéder aux droits à la santé pour les jeunes éloignés de la santé: première étape du prendre soin de soi</p> <p>Accès aux droits en santé sexuelle: orientation et information pour le public vulnérable</p> <p>L'inclusion des personnes en situation de handicap psychique et/ou détresse psychique dans une dynamique collective</p> <p>Activité physique adaptée et obésité</p> <p>Prendre soin de soi et améliorer sa santé au quotidien</p> <p>Cultiver les liens à la Roseraie</p> <p>Maison de quartier Hauts de St Aubin</p>
2022	<p>Développer, accompagner la coordination, l'information et l'innovation en santé</p> <p>Promouvoir la santé tout au long de l'année</p> <p>Garantir un accès à la santé pour tous</p> <p>Développer un environnement et des territoires favorables à la santé</p>	<p>Du champ à l'assiette</p> <p>Conjuguons les plaisirs, Marche & Alimentation</p> <p>Ateliers nutrition Projet Sénii 2022-2023</p> <p>Développer mon bien-être: dans mon environnement, mon corps et ma tête!</p> <p>Accès aux droits en santé sexuelle: orientation et information des publics vulnérables</p> <p>Sport, Santé, bien-être et prévention Les jeudis midi de l'addictologie</p> <p>Prévention bucco-dentaire dans les écoles de Trélazé</p> <p>Jeux me dépense</p> <p>Po zzz écran</p> <p>Sexpo Angevine</p> <p>Évaluation psycho traumatique à Solidarités Femmes 49 via le CIDFF</p> <p>Ma culture, ma santé – Abri de la providence</p> <p>Ateliers culinaires autour des fruits et légumes moches</p> <p>Jeunes Ressources</p> <p>Médiation santé</p>

ANNEXE N° 2: BILAN DES ACTIONS DES APPELS À PROJETS

ANNÉE	AMBITIONS	ACTIONS
2023	<p>Développer, accompagner la coordination, l'information et l'innovation en santé</p> <p>Promouvoir la santé tout au long de l'année</p> <p>Garantir un accès à la santé pour tous</p> <p>Développer un environnement et des territoires favorables à la santé</p>	<p>Energym</p> <p>Aménager un jardin solidaire en centre-ville</p> <p>Sortie collective pour rompre l'isolement et créer du lien social</p> <p>Mobilité vers le soin</p> <p>Mon p'ti marché – fruits et légumes solidaires</p> <p>Ateliers confiance en soi</p> <p>Olympiades et alimentation à la ferme</p> <p>Développer mon bien-être: dans mon environnement, mon corps et ma tête!</p> <p>Sport, Santé, bien-être et prévention</p> <p>Po zzz écran</p> <p>Sexpo Angevine, 2^{ème} édition</p> <p>Évaluation psycho traumatique à Solidarités Femmes 4</p> <p>CCAS CIAS, acteurs de promotion et prévention de la santé mentale</p> <p>Alcool et stupéfiants: les jeunes face aux risques de la route</p> <p>Ateliers Adaptés</p> <p>Un temps pour soi</p> <p>Bien dans son corps et dans sa tête</p> <p>Atelier Taï Chi Chua, et Tango thérapie</p> <p>La bulle</p> <p>Mini-séjour Jeunes ressources</p> <p>Inclusion sociale par le sport</p>

ANNÉE	AMBITIONS	ACTIONS
2024	<p>Développer, accompagner la coordination, l'information et l'innovation en santé,</p> <p>Promouvoir la santé tout au long de l'année,</p> <p>Garantir un accès à la santé pour tous,</p> <p>Développer un environnement et des territoires favorables à la santé.</p>	<p>De l'art à la prévention</p> <p>Animation autour de l'alimentation</p> <p>Créer du lien social au travers d'une sortie collective pour les familles et les personnes isolées de la commune</p> <p>Ciné débat la promesse</p> <p>Soutenir les professionnels de Belle Beille sur les enjeux de santé mentale des jeunes</p> <p>Projet UATL</p> <p>Ateliers alimentation pour les jeunes accompagnés à la MLA</p> <p>Bien manger, bouger plus pour mieux vieillir</p> <p>Projets Seniors 24-25</p> <p>Aide en nous</p> <p>Accès aux droits en santé sexuelle: orientation et information des publics vulnérables</p> <p>Ateliers adaptés</p> <p>Musiquamix</p> <p>Bien dans son assiette</p> <p>Les petits déjeuners des 4 saisons</p> <p>Ordonnance Verte</p> <p>Octobre rose dans les quartiers</p> <p>Film par et pour les jeunes du quartier Roseraie</p> <p>Manger local et bouger plus</p>



SANTÉ MENTALE



ACCÈS
AUX SOINS



ÉDUCATION ET PRÉVENTION
DE LA SANTÉ



SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE

**Coordinateur du contrat local de santé
d'Angers Loire Métropole :**

Direction Santé Publique de la Ville d'Angers
2 bis, rue des Ursules, 49020 Angers

02 41 05 44 16

coordination.CLS@angersloiremetropole.fr

